PDBCC951

PROJECT GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF GUINEA
("Grantee")

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

ACTING THROUGH

THE AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
("A.I.D.")

FOR GUINEA NATURAL RESOURCES MANAGEMENT PROJECT
(675-0219)

Date:_____, 1991

TABLE OF CONTENTS

PROJECT GRANT AGREEMENT

		Page
Article 1:	The Agreement	3
Article 2:	The Project	3
SECTION 2.1	Definition of the Project	3
SECTION 2.2	Incremental Nature of the Project	5
Article 3:	Financing	5
SECTION 3.1	The Grant	5
SECTION 3.2	Grantee Resources for the Project	6
SECTION 3.3	Project Assistance Completion Date	7
Article 4:	Conditions Precedent to Disbursement	7
SECTION 4.1	Disbursement for Project Vehicle Procurement	7
SECTION 4.2	Disbursement for Technical Assistance	11
SECTION 4.3	Notification	11
SECTION 4.4	Terminal Dates for Conditions Precedent	11
Article 5:	Covenants	13
SECTION 5.1	Annual Grantee Allocations	13
SECTION 5.2	Cooperation with Audits and Evaluations	13
SECTION 5.3	Employment of Women	13
SECTION 5.4	Enforcement Activities	14
SECTION 5.5	Post-Project Activities	14
SECTION 5.6	Taxation	15
Article 6:	Procurement Source	15
SECTION 6.1	Foreign Exchange Costs	15
SECTION 6.2	Local Currency Costs	16
Article 7:	Miscellaneous	17
SECTION 7.1	Rate of Exchange	17
SECTION 7.2	Pesticides	17
SECTION 7.3	Communications	17
SECTION 7.4	Representatives	19
SECTION 7.5	Language of the Agreement	19
SECTION 7.6	Standard Provisions Annex	20

2

PROJECT GRANT AGREEMENT

Between

THE REPUBLIC OF GUINEA ("Grantee")

And

THE UNITED STATES OF AMERICA, acting through The Agency for International Development ("A.I.D."),

Together hereinafter referred to as "the Parties".

ARTICLE 1: THE AGREEMENT

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

ARTICLE 2: THE PROJECT

Section 2.1 Definition of the Project

The project, which is further described in Annex 1, will consist of assistance to improve the management of natural resources in three target watersheds in the Fouta Djallon highlands of Guinea for profitable and sustainable agricultural production. The Project will finance long and short term assistance, in-country, regional, and overseas training, commodities and operating expenses for a project management unit, policy studies and analyses, and the costs of external audits and evaluations. Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project. Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties specified herein, without formal amendment of this Agreement.

Section 2.2 Incremental Nature of the Project

(a) It is planned that over the life of the Project, A.I.D. will contribute an amount not to exceed $10,400,000 under this Agreement. A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. However,

3

subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

ARTICLE 3: FINANCING

Section 3.1. The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Five Million United States dollars (US $5,000,000)("the Grant").

The Grant may be used to finance foreign exchange and certain local currency costs of goods and services required for the Project as described in the detailed budget in the Project Paper.

Section 3.2. Grantee Resources for the Project

The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner. Funds provided to the Project by the Grantee shall include the equivalent of US$ 5,288,461 in local currency generated by PL-480 counterpart funds. Additional funds provided by the Grantee shall include the equivalent of US$ 555,201 in local currency in the form of salaries of GOG staff assigned to the Project. Therefore, total funds provided to the Project by the Grantee shall include the equivalent of US$ 5,843,662 to be contributed in the manner specified in Article 4 of this Agreement.

Section 3.3 Project Assistance Completion Date

(a) The Project Assistance Completion Date ("PACD"), which is September 30, 1997, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

4

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

ARTICLE 4: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

Section 4.1. First disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbusement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

4.1(a) A opinion of legal counsel that the Agreement has been duly authorized and signed by the Grantee, and that the Agreement constitutes a legal commitment of the GOG to its terms and conditions in accordance with the laws and regulations in effect in the Republic of Guinea;

4.1(b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the GOG, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement;

Section 4.2. Disbursement for procurement of project vehicles for use by DNFC (Watershed Management Units)

Prior to the disbursement for procurement under the Grant, for project vehicles for use by DNFC Watershed Management Units or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the GOG will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in writing, in form and substance satisfactory to A.I.D., evidence that the GOG has completed the following actions:

4.2(a) The DNFC shall provide the account number and the name of the private commercial bank where the DNFC has opened a separate account into which shall be deposited cash contributions of the GOG to the Project, with the exception of recurrent personnel costs for the Watershed Management Units;

4.2(b) MPIC shall deposit the Grantee's cash contributions to the Project for the Grantee's fiscal year 1991 into the DNFC separate account as specified in 4.2(a) above;

4.2(c) The DNFC shall designate the National Coordinator of the FDHIRD Project as the officer responsible for coordination and implementation of project activities under this agreement;

4.2(d) The DNFC shall create the position of, and designate an individual as, Regional Coordinator of the FDHIRD Project who shall be based in Labe, and who will assist DNFC/FDHRD National Coordinator in coordinating the project activities in the 3 watersheds financed under this project.

4.2(e) The DNFC shall assign the core staff of each Watershed Management Unit, which shall consist of a Watershed Management Unit Director, two technicians or engineers in two of three technical areas (agriculture, agroforestry, or soil-water management), and a secretary;

4.2(f) MARA shall delegate to the DNFC the authority to undertake all measures necessary to initiate construction, including the authority to award construction contracts;

Section 4.3 Disbursement for Technical Assistance

Prior to disbursement under the Grant for the contracting of technical assistance, or to the issuance of documentation pursuant to which such disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D., the following:

4.3(a) Evidence that all construction of staff residential and office space for Watershed Management Units has been at a minimum 90 percent completed, and

4.3(b) Evidence that the DNFC has assigned additional technical staff (an accountant and a sociologist) and the usual compliment of support staff to each of the Watershed Management Units as described in Section III E.1 of Annex I of this Grant Agreement (Project Inputs).

Section 4.4 Notification: When A.I.D. has determined that the conditions specified in Paragraphs 4.1, 4.2 and 4.3 above have been met, it will promptly notify the Grantee.

Section 4.5 Terminal Dates for Conditions Precedent: A.I.D., at its option, may terminate the Agreement by written notice to the Grantee if:

4.5(a) All of the conditions specified in subsections 4.1(a) and (b) above have not been met within 30 days of the date of this Agreement;

4.5(b) All of the conditions specified in subsections 4.2.(a)-(f) of this Section have not been met within 90 days of the date of this Agreement; or,

4.5(c) All of the conditions specified in subsections 4.3 (a)

6

and (b) of this Section have not been met by June 1, 1992.

The Parties may agree jointly in writing to revise the terminal dates specified above without formal amendment of the Agreement.

ARTICLE 5: COVENANTS

The Grantee covenants to:

Section 5.1. Annual Grantee Allocations

The Grantee will annually allocate local currency required for the implementation of the Project based on written requests from MARA. The funds allocated will be transferred to the DNFC account at the beginning of each quarter according to the schedule provided by the DNFC. Funds contributed to the Project for the first fiscal year are not subject to this covenant.

Section 5.2. Cooperation with Audits and Evaluations

The Grantee shall ensure that the Unit Directors for the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, and Dissa watersheds shall maintain and make available records regarding personnel, financial management, and project activities for all external audits and evaluations as needed and as determined by the Team Leaders of the external audit and evaluation teams.

Section 5.3. Employment of Women

The Grantee shall ensure that the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, and Dissa watersheds include, at a minimum, one female professional employee of the Grantee at each site during implementation of the Project.

Section 5.4. Enforcement Activities

No employee of the Grantee serving in either a full time or part-time capacity with the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, or Dissa watersheds shall participate in any enforcement activities in the watersheds.

Section 5.5. Post-Project Activities

The Grantee shall continue to fund the recurrent costs of the offices of the Regional Coordinator and the Watershed Management Units of the FDHIRD after the end of the Project. Funds for these purposes should be allocated from the National Development Budget.

Section 5.6. Taxation

The Grantee shall exempt the Agreement and the Grant from any

taxation, duties or fees imposed under laws in effect in the Republic of Guinea.

ARTICLE 6: PROCUREMENT SOURCE

Section 6.1. Foreign Exchange Costs

Disbursements of foreign exchange under the Grant will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services, their nationality in countries included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services, except as A.I.D. may agree otherwise in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C.1(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under the flag registry of countries included in Code 935, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

Section 6.2. Local Currency Costs

Disbursement under the Grant for the acquisition of local currency to finance the costs of goods and services required for the Project will have their source, and except as A.I.D. may agree otherwise in writing, their origin in the Republic of Guinea.

ARTICLE 7: MISCELLANEOUS

Section 7.1. Rate of Exchange

Funds provided under the terms of this Agreement, introduced into the Republic of Guinea by A.I.D. or any public or private entity for purposes of carrying out activities under this Grant, shall be converted into currency of the Republic of Guinea at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Guinea.

Section 7.2. Pesticides

No commitments for the procurement of pesticides, herbicides, fungicides, or rodenticides, with funds provided under this Grant, shall be entered into without the prior approval of A.I.D.

Section 7.3. Communications

Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To the Grantee:

Mail Address:

Minister
Ministry of Plan and International Cooperation
Conakry, Guinea

To A.I.D.:

Mail Address:

Mission Director
USAID/Guinea
B.P. 603
Conakry, Guinea

All such communications will be in French or English, unless the Parties otherwise agree in writing. To the extent any conflict or ambiguity exists between English and French versions of a document, the English version will be controlling. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

Section 7.4. Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of Minister of Plan and International Cooperation, and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Mission Director, USAID/Guinea, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 7.5. Language of the Agreement

This Agreement has been prepared and signed in both French and English. To the extent that there is any ambiguity or conflict between the French and English versions, the language of the English version shall be controlling.

Section 7.6. Standard Provisions Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

IN WITNESS THEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

UNITED STATES OF AMERICA

BY:
NAME: William G. Kaschak
TITLE: Mission Director

BY:
NAME: Alan Latimer
TITLE: Charge D'Affairs

THE REPUBLIC OF GUINEA

BY:
NAME: Ibrahima Sylla
TITLE: Minister of Plan and International Cooperation

10

Fiscal Data:

Reference:	Abidjan 015736
Obligation Amount:	$5,000,000
Appropriation:	72-111/21014
Budget Plan Code:	GSS1-91-21675-KG13
Reservation Control No.:	E120043
Project Agreement No.:	91-675-0219
Description:	Natural Resources Management

clearance: BKCONT

11

ANNEX 1

ABBREVIATED PROJECT PAPER
NATURAL RESOURCES MANAGEMENT PROJECT (675-0219)

TABLE OF CONTENTS

I. PROJECT SUMMARY AND RECOMMENDATIONS 2

II. PROJECT BACKGROUND AND CONSTRAINTS 2

A. PROJECT BACKGROUND 2

B. NRM CONSTRAINTS, PLANS AND STRATEGIES IN GUINEA . . 3

III. PROJECT DESCRIPTION 4

A. PROJECT GOAL AND PURPOSE 4

B. PROJECT COMPONENTS - ACTIVITIES 4

C. PROJECT LOCATION, MANAGEMENT STRUCTURE, AND COORDINATION. 6

D. PROJECT OUTPUTS 7

E. PROJECT INPUTS 8

F. PROJECT BENEFICIARIES 11

IV. PROJECT FEASIBILITY ANALYSES 11

V. PROJECT IMPLEMENTATION 12

A. CONTRACTING AND PROCUREMENT 12

B. IMPLEMENTATION PLAN AND SCHEDULE 13

C. PROJECT IMPLEMENTATION RESPONSIBILITIES 13

D. MONITORING AND EVALUATION 14

E. WAIVERS 14

VI. CONDITIONS AND COVENANTS 14

A. CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSMENT 14

B. COVENANTS 16

C. SPECIAL PROVISIONS. 17

12

ANNEX 1

ABBREVIATED PROJECT PAPER
NATURAL RESOURCES MANAGEMENT PROJECT (675-0219)

I. PROJECT SUMMARY

The Guinea Natural Resources Management (NRM) Project is a six-year, US$ 16.477 million project jointly financed by USAID (US$ 10.4 million), PL-480 generated local currency (US$ 5.288 million equivalent), the GOG national budget in the form of GOG personnel salaries (US$ 555,201 equivalent), and Peace Corps in the form of volunteer placement and support costs (US$ 233,500).

The goal of the Guinea Natural Resources Management (NRM) Project is "to increase sustainable agricultural and value-added production by men and women for domestic and export markets". The purpose is "to improve the management of natural resources in tree target watersheds in the Fouta Djallon Highlands (FDH) Guinea for profitable and sustainable agricultural production". Through its financing of natural resource management activities, long and short-term training for Government of Guinea (GOG) staff and private resource users, community enterprise development, policy studies, technical assistance and commodities, the Project contributes to USAID/Guinea's three strategic objectives: (a) "Increased sustainable private sector agricultural and value-added output for domestic and export markets"; (b) "Improved human resources for sustainable economic growth"; and (c) "Increased local level participation in economic and social development planning and management". The Project will be implemented by the GOG National Directorate of Forests and Hunting (DNFC), under the Ministry of Agriculture and Animal Resources (MARA).

II. PROJECT BACKGROUND AND CONSTRAINTS

A. PROJECT BACKGROUND

Guinea's mineral potential makes it one of Africa's resource-rich countries. Guinea has one-third of the world's known bauxite resources and considerable reserves of gold, diamonds, iron ore, and granite. Guinea also has an abundance of water resources, a rich ecological diversity, and a favorable climate which gives it the potential to have a comparative advantage in several agricultural commodities including: coffee, cocoa, tropical fruits, rubber, oil palm products, and cotton. Of these, agricultural exports consist of coffee, palm kernels, fresh fruits and vegetables, canned fruit juices, and cotton. Since independence in 1958, agricultural exports declined from US$ 48 million to US$ 30 million (1986-88). The proportion of

13

agricultural exports as a percentage of total exports declined from 76 percent in 1958 to 6 percent in 1988. Unfortunately, largely as a result of the economic policies of the First Republic under Sekou Toure, the agricultural sector (agriculture, livestock, fisheries, and forestry) represents only 30 percent of GDP even though nearly 80 percent of the rural population is engaged in this sector (at least on a part-time basis).

B. NRM CONSTRAINTS, PLANS, AND STRATEGIES IN GUINEA

As stated above, agriculture is the primary industry in Guinea. However, full agricultural potential has not been harnessed and rural incomes are stagnant. Major constraints to improving the management of natural resources for sustainable agricultural production in the FDH can be broken down into degradation of biophysical resources, on-farm production problems, GOG information transfer, policy and regulatory issues, and constraints to market access.

1. Technical Constraints: The lack of awareness and knowledge among the resource users about the magnitude of the natural resources management problems and their long-term impact on sustainable production; inability to plan for rational exploitation; and limited use of technologies in managing resources (soil, crop, water, forest) are the major constraints. Watershed specific evaluation of technologies, especially data regarding the economic profitability of proposed interventions, is lacking.

2. Market Constraints: Access by watershed producers to markets outside the FDH and larger markets within Middle Guinea has been identified as a major constraint to increased production and increased incomes.

3. Human Resources Constraints: The lack of integrated natural resources management skills among the GOG personnel and lack of information and knowledge among watershed residents about the extent and magnitude of natural resources management problems in the area and available technologies is a key constraint to improved natural resources management.

4. Financial Constraints: The GOG currently lacks the financial capability to provide GOG personnel and resource users with information on approved natural resources management technologies and practices, and support natural resource management programs in the field.

5. Policy Constraints: A number of policy issues in Guinea, such as those relating to forestry codes, user rights and land and property ownership lack empirical information. Available data is either outdated or incomplete.

14

6. Administrative Constraints: Neither the DNFC nor the FDHIRD Project has an on-going system to monitor and evaluate the impact of natural resource management interventions and investments, which is a major institutional constraint.

NRM Plans and Strategies in Guinea

The Guinea NRM Project is an integral, but freestanding component of the second-phase of the multi-donor Fouta Djallon Highlands Integrated Rural Development (FDHIRD) Project. The objective of FDHIRD is to ensure the rational use and protection of the FDH natural resources, and to improve the living conditions of its people as well as the people living in Guinea's neighboring countries irrigated by the rivers which originate from the highlands. FDHIRD is a three phase project; Phase-1, completed in 1988, consisted of base-line surveys, studies, and demarcation of watersheds. Phase-2, now in progress, is an action phase consisting of twelve paired, pilot watersheds. The Guinea NRM Project will be implemented in three of the twelve FDHIRD watersheds in the FDH. Each watershed-pair consists of a pilot and a control watershed. Phase-3 will concentrate on replicating and extending successful Phase-2 interventions into the rest of the watersheds in the FDH and other areas in Guinea. The goal of the Guinea NRM Project is consistent with the goal of the FDHIRD Project. The purpose of the Guinea NRM Project is consistent with the objectives of Phase-2 of the FDHIRD Project.

The Guinea NRM Project is fully consistent with the activities of other donors supporting the FDHIRD Project as well as similar projects in the upper Niger and Gambia river basins. While USAID will be financing three of the 12 pilot watersheds in the FDHIRD Project, other donors are financing the remaining nine pilot watersheds. Since most of the 12 target watersheds will see Phase-2 work begin during 1991-92, a strong field-level donor coordination effort will be implemented to transfer lessons learned between watersheds and develop methods of rating intervention successes.

III. PROJECT DESCRIPTION

A. PROJECT GOAL AND PURPOSE

The goal of the Guinea NRM Project is "to increase sustainable agricultural and value-added production by men and women for domestic and export markets". The Project purpose is "to improve the management of natural resources for profitable and sustainable agricultural production in three watersheds of the FDH".

B. PROJECT COMPONENTS - ACTIVITIES

The Project will include the following six components:

1. Natural Resources Management: A major constraint in the management of natural resources in the FDH is the lack of awareness and knowledge about the magnitude of the NRM problem and its long-term impact, inability to plan for rational exploitation, and a weak technological base in managing resources (soil, crop, water, forest). Therefore, this component seeks to ameliorate this constraint by increasing the capacity of farmers and individuals to manage and enhance the utility of natural resources in the watersheds via the undertaking of the following activities: a) development of a knowledge and information base; b) assisting the communities in prioritizing natural resource management issues, developing NRM Plans, and organizing to initiate action; and c) testing and transfer of technologies and interventions that lead to improved management of soil, water and forestry resources.

2. Applied Research: A number of technical constraints and problems related to natural resource management have been identified in the FDH and in the three target watersheds and there are proven technologies available to ameliorate the conditions. However, watershed specific evaluation of technologies is reported to be lacking, especially the economic and social profitability of the proposed interventions. Therefore, to the extent technologies have not been tested for their technical and economic viability, the Project will undertake applied research on priority problems identified by the producers. This activity will complement the natural resource management activities described above. Such research will not be undertaken directly by the Watershed Management Units (WMU), but will be negotiated with the regional research station at Bareng. WMUs will work with the farmers in identifying priority problems based on which the Bareng Research Station will submit a research plan and budget which will become a part of the Project's Annual Plans.

3. Enterprise Development/Management: Access by watershed producers to markets outside the FDH and to even larger markets within Middle Guinea has been identified as a major constraint to increased production and increased incomes. Given the nature of dispersed production and general isolation of the watershed communities, organizing producers/entrepreneurs around economic enterprises and interests appears to be a rational approach to increased marketing of surplus production. Therefore, to ameliorate the marketing constraint, enterprise development and management has been identified as an important project component, focusing on strengthening individual and group capacities to identify and organize themselves around economic opportunities,

16

make community level decisions, seek assistance and negotiate with outsiders for public services, and identify markets for local products.

4. Training: Among the key constraints is the lack of integrated natural resource management skills among the GOG personnel and lack of information and knowledge among watershed residents about the extent and magnitude of NRM problems in the area. Therefore, the Project will offer training to both GOG personnel and resource users. Specifically, training activities will focus on two principal concerns of the Project; better management and utilization of natural resources for sustainable increases in production and income, and improving community enterprise management to bring about an effective linkage between production and marketing activities. Three types of training will be undertaken in the Project; in-country training, and short and long-term and training outside Guinea.

5. Policy Analysis: In order to be effective, strategies, programs and actions for enhancing the management, utilization and conservation of natural resources should be based on sound policies. In turn, policy formulation should be based on empirical analysis of data and information relating to current practices, motivations, and impact of proposed changes. The GOG is in the process of embarking on policy changes bearing on natural resource management, especially those relating to forestry codes, user rights and land and property ownership. However, a number of these issues lack empirical information and what is available is either outdated or incomplete. During the Project design, four policy dialogue issues of immediate interest have been identified. Other issues will be identified during project implementation. These issues are: 1) land tenure and ownership; 2) gender issues; 3) access to outside resources and markets, and 4) sustainability.

6. Impact Monitoring and Evaluation: The lack of an on-going system at DNFC or FDHIRD Project to monitor and evaluate the impact of natural resource management interventions and investments is a major institutional constraint. Therefore, the Project will develop on a pilot basis, a model, cost-effective system to monitor and evaluate the overall impact of Project activities (production and income, natural resources, environment and human resources) on specific target groups. It will be the principal device for assessing whether the Project objectives are realized, and for providing qualitative and quantitive information that will allow mid-course corrections on strategy and project management. The system will enable the collection of data relevant to key socio-economic, institutional and policy issues, providing for the development and/or modification of national policies and programs for natural resources management.

17

C. PROJECT LOCATION, MANAGEMENT STRUCTURE, AND COORDINATION

Project activities will be implemented in three pilot watersheds in the FDHIRD Project zone. They are Diafore, Koundou, and Dissa. Each watershed will have a Watershed Management Unit located in the towns in or near the watershed, which will be responsible for project implementation. Potential sites for the location of Watershed Management Units will be Tougue (Diafore), Lelouma (Koundou), and Kindia (Dissa).

The Project will be implemented by the GOG National Directorate of Forests and Hunting (DNFC), under the Ministry of Agriculture and Animal Resources (MARA). The Project will operate under the auspices of DNFC of MARA, and the Director of DNFC will have overall project management authority. The National Coordinator of the FDHIRD Project will be directly responsible for day-to-day management and implementation of project activities and their coordination between the three Watershed Management Units with the assistance of the DNFC Regional Coordinator and the technical assistance Team Leader (COP) who will head the Project Management Unit at Labe. The COP will be the counterpart to the DNFC Regional Coordinator and the three watershed Directors. The COP's principal tasks will be to provide technical advice, and supervise and report on project implementation and procurement of USAID funded commodities, supplies and services for the Project Management Unit. The DNFC Regional Coordinator will assist the DNFC National Coordinator in planning, reporting, and supervising project activities in the twelve FDHIRD watersheds, and procurement of PL-480 funded commodities, supplies and services for the three Guinea NRM Project target watersheds. The DNFC Regional Director is a crucial position which must be created and filled in the first stage of project implementation.

At the USAID level, project management will be the responsibility of the USAID/Guinea Rural Development Office, under the ultimate authority of the USAID/Guinea Mission Director. The Project will be managed by a United States Direct Hire (USDH) Project Officer, with assistance of a project-funded Personal Services Contractor (PSC)-Project Manager and a PSC-Project Assistant.

D. PROJECT OUTPUTS

The following outputs will be expected at the end of the Project:

1. Increased watershed specific knowledge and information base among at least three watershed communities for effective management of natural resources.

18

2. Increased capacity of watershed resource users to plan and manage common watershed resources, especially water sources, forests, and pastures.

3. Increased adoption of natural resource management technologies in at least three watersheds, e.g., soil conservation, water control and management structures, planting and conservation of trees and windbreaks, production and use of manures, and crop production techniques.

4a. Increased number of community enterprises based on economic interests and active participation in the marketing of surplus production.

4b. Increased marketing of agricultural outputs in domestic and regional markets.

5a. Approximately 30 GOG personnel and watershed community leaders trained in natural resources management.

5b. Improved natural resource management skills among the GOG staff and watershed community leaders.

6. Design and adoption of policies among GOG policy makers and planners on major issues and constraints affecting sustainable use of natural resources leading to an improved policy formulation process.

E. PROJECT INPUTS

1. Technical Assistance: USAID will provide technical assistance through an Institutional Contractor and will include both long and short-term personnel. A total of 17.3 person-years of long-term technical assistance will be provided. It will consist of the following: 1) Project Management Unit/Team Leader (5.3 years); 2) Agroforestry Specialist (4 years); 3) Soils and Water Conservation Specialist (4 years), and 4) Community Enterprise Development Specialist (4 years). In addition, Short-term technical assistance of approximately 40 person-months will be provided in the following areas: Impact Monitoring, Economic Anthropology, Forest Management, Land Use Planning, and Rural Development.

USAID will provide technical assistance for a few well targeted policy studies and analyses while other studies will be implemented by the technical assistance team. Land tenure, ownership, and use of natural resources have been identified as important issues requiring immediate attention. USAID will secure a buy-in with the University of Wisconsin Land Tenure Center's Cooperative Agreement, ACCESS II, for approximately eighteen person-months of long-term assistance. Other issues/constraints concerned with policy and regulatory changes

will be identified by the technical assistance team during project implementation. GOG technical staff for each Watershed Management Unit will consist of a Watershed Management Unit Director, a sociologist, a forester, an agronomist, and a rural engineer for the life of the Project. Also, for each Watershed Management Unit, the GOG will provide an accountant, a secretary, and usual compliment of support staff.

2. Commodities: Commodities at a total estimated cost of US$ 3.112 million are expected to be procured using both project grant funds (FX) and GOG PL-480 generated local currencies. These include: land-cruisers for the COP, DNFC Regional Director, and Project Manager; four wheel drive pickup trucks for the technical assistance team and Watershed Management Units; and 125cc motorcycles for the Watershed Management Unit GOG technicians and a Project Management Unit Administrative/ Logistics Assistant. Other commodities such as office equipment, furniture and field equipment will be provided. USAID/Guinea will procure and preposition a limited number of commodities, on a one-time basis, for the use of Watershed Management Units (during the pre-implementation phase) and for the long-term technical assistance team. Subsequently, the Institutional Contractor will be responsible for procuring commodities required for implementation. Commodities funded by PL-480 counter-part funds will be procured by the Project Management Unit.

3. Training: The project will provide US$ 687,770 for long-term training in the United States and short-term training in Guinea and in the West Africa region at other natural resource management project sites and regional institutions. The successful implementation of project activities will require that substantial training activities take place for GOG staff assigned to the Project and resource users in the three target Watershed Management Units. The Institutional Contractor will be responsible for identifying training needs, organizing training and procuring any assistance required for conducting various in-country training activities. In-country training for GOG staff and resource users will include on-site technical and management training, and observation tours in other FDH watersheds. Annual workshops will be held in Conakry or at the Project sites. Regional training will include observation tours of successful natural resource management projects in West Africa. Resource users will participate in observation tours of successful natural resource management practices in Guinea and in neighboring countries. Short-term training in soil conservation and long-term graduate level training of five GOG/DNFC professionals will be in the United States.

20

4. Construction: It is unlikely that sufficient housing and office space can be found for lease in or near the three target watersheds to house the Watershed Management Units (offices, staff housing). Therefore, simple, functional, and low cost construction using approximately US$ 350,000 equivalent of PL-480 counterpart funds will be provided. The construction will be designed to provide only the basic housing, offices, and field facilities necessary for the Watershed Management Units to effectively operate. GOG/MARA/DNFC will be responsible for initiating, contracting and completing the construction. MARA will delegate the authority to DNFC to undertake construction as per GOG standards, procedures and regulations. It is expected that the whole construction process will take approximately one year. DNFC is already managing construction under the World Bank financed project. The Project Management Unit at Labe will be housed in a rented facility and will be established upon the arrival of the technical assistance team. Housing for the technical assistance team will be rented in Labe or another location convenient to the watersheds to be determined upon the arrival of the technical assistance team. GOG and USAID will jointly agree that disbursement of counterpart funds for construction will result in positive and sustainable development efforts, and will not contribute to significant adverse environment impact.

5. Operating Costs: Operating cost support for the Guinea NRM Project will be funded in the following manner: (1) USAID grant funds of US$ 974,409 for operating costs associated with the Project Management Unit; (2) an estimated US$ 5.288 million equivalent in PL-480 counterpart funds for construction, infrastructure support (water, power) in the Watershed Management Units, applied research, technology demonstration and transfer costs, and supplies and operational costs of the Watershed Management Units over the LOP; and (3) GOG budgetary sources at a total estimated level of US$ 555,201 equivalent, will be in the form of salaries and fringe benefits paid to the GOG staff assigned to the Project and those from regional and national offices providing support to the Project.

6. Evaluations, Audits, Reviews: A mid-term and an end-of-project evaluation will be conducted during PY's three and five by an external evaluation team (US$ 163,300). Evaluation terms of reference will be developed by USAID in consultation with the GOG implementing agency. The team will be contracted by USAID. Financial management reviews and/or audits of both GOG local currency and Institutional Contractor financial management will also be conducted at regular intervals (US$ 44,500). These services will be contracted by USAID or by REDSO/WCA using the appropriate IQC work orders. USAID reserves the right to implement periodic end-use spot-checks (US$ 60,850) on the disbursement of PL-480 counterpart funds by the DNFC Regional Director and the disbursement of USAID grant funds by the COP.

21

7. Peace Corps: DNFC has requested the services of PCVs to work on community development in the target watersheds and has suggested that one PCV be placed initially in each watershed with a second PCV to be assigned during subsequent years. An agreement to this effect was reached between Peace Corps/Guinea, USAID/Guinea, and DNFC during Project design. A total of twenty-seven PCV-years of Peace Corps participation is included in the Project. A possibility exists that more than one PCV will be assigned to a Watershed Management Unit. PCVs will have watershed-wide responsibilities, will live in a watershed village, and will have a member of the Watershed Management Unit staff as a counterpart.

F. PROJECT BENEFICIARIES

The direct beneficiaries of the Guinea NRM Project will be the 8,600 inhabitants of the three pilot watersheds, who will be directly influenced by the Project. The primary beneficiaries will be those resource users who adopt new NRM technologies that increase agricultural productivity, marketing and other economic activities. Secondary beneficiaries will include those watershed inhabitants who, while not directly adopting technologies during project implementation, may later adopt such technologies or will otherwise benefit from environmental stabilization interventions not directly leading to short-term increases in productivity and income. In monitoring the impact on direct and indirect beneficiaries, data will be gender disaggregated to the maximum extent possible.

IV. PROJECT FEASIBILITY ANALYSIS

Detailed analyses of technical, social, institutional and eocnomic feasibility of the Project was conducted as an integral part of the Project design process. It was concluded that the Project is technically, socially and economically sound and is within the capabilities of GOG institutions to implement various activities. GOG institutional support needs were taken into consideration in defining the level and magnitude of inputs, especially TA and training.

As indicated in the following Table, the six-year Guinea NRM Project is estimated to cost US$ 16.477 million, of which US$ 10.4 million will be granted by USAID, while US$ 5.288 million equivalent in Guinean Francs (GF) will be allocated by the GOG from PL-480 counterpart funds. The rest will come from GOG budgetary sources in the form of staff salaries and allowances and from Peace Corps in the form of Volunteer placement and support costs. The USAID grant will provide the following: (a) an Institutional Contractor who will furnish long and short-term technical assistance; (b) Personal Services Contracts for a Project Manager and Project Assistant; and (c) other funding for regional and overseas training, commodities and operating

22

expenses for the Project Management Unit, external audits and evaluations, and policy studies and analysis. The PL-480 counterpart funds will provide for simple, low-cost construction, in-country training, and Watershed Management Unit operating costs.

23

PROJECT BUDGET BY SOURCE OF FUNDS

ACTIVITY	USAID	PL-480	GOG	P CORPS	TOTAL
1.0 TECHNICAL ASSISTANCE	4,756,000				4.756M
2.0 TRAINING: IN-COUNTRY: AF/OVERSEAS	607,400	80,370			687,770
3.0 POLICY ANALYSIS	567,500				567,500
4.0 COMMOD-ITIES	2,702,540	409,369			3.112M
5.0 CONSTRUC-TION		349,635			349,635
6.0 PEACE C.		12,870		233,500	246,370
7.0 PM SUPPORT COSTS	422,500				422,500
8.1 PMU OPER. COSTS*	974,060				974,060
8.2 WMU REC. COSTS** WMU SALARIES		3,761,256	555,201		4.316M
8.3 WMU TECH. DEM. TRANSFER		674,500			674,500
9.0 AUDITS & EVALUATIONS	370,000				370,000
TOTAL	10.4M	5.288M	555,201	233,500	16.477M

*WMU = Watershed Management Unit
*PMU = Project Management Unit

V. PROJECT IMPLEMENTATION

A. CONTRACTING AND PROCUREMENT

USAID will procure technical assistance through a direct contract with an Institutional Contractor who will serve as the implementing agent for the Project. The Institutional Contractor will be procured on an open and full competition basis. Joint proposals from the bidders (universities, private firms and PVO's) will be encouraged. Further, in order to meet Agency Grey Amendment goals, the bidders will be encouraged to collaborate

24

with appropriate 8-A firms in preparing joint proposals. The nature of the Project, with its strong emphasis on natural resources management processes, transfer of natural resources management technologies, working with resource users, and development of community enterprises calls for coordination of skills and expertise unlikely to be found in any single Institutional Contractor. Further, given the difficult living conditions in the Project area, human resources available with institutional contractors need to be pooled to obtain the best mix of experienced and willing personnel to work on long and short-term assignments.

The contract will provide for the necessary degree of liaison and oversight by USDH Project Officer. The Institutional Contractor will be responsible for providing short and long-term technical assistance personnel, the procurement of all grant-funded commodities other than those procured by USAID/Guinea on a one-time basis, and implementing proposed training activities and a project impact evaluation system. The technical assistance contractor will be responsible for submitting a detailed project impact evaluation, training, and procurement plans as a part of the first year work plan.

B. IMPLEMENTATION PLAN AND SCHEDULE

Project implementation will begin with the signing of a Project Grant Agreement between the GOG and USAID/Guinea and fulfillment of Conditions Precedent (CPs), for the first disbursement. Major activities under the Project will not begin until the completion or near completion of offices and housing for the Watershed Management Units (6/92), approximately one year from the date of the Grant Agreement (8/91).

C. PROJECT IMPLEMENTATION RESPONSIBILITIES

1. GOG: MPIC, as signatory to the Project Agreement and manager of PL-480 counterpart funds, will be responsible for 1) joint programming of counter-part funds required for the Project, and 2) timely disbursement of funds into the special project account set-up for that purpose at DNFC.

MARA, as the lead Ministry for project implementation, will coordinate budgetary allocations (both PL-480 and GOG national budget) with MPIC and the Ministry of Finance. It will also be responsible for the overseeing of counterpart fund expenditures by DNFC and, along with USAID, will be the final arbiter of any outstanding issues related to project implementation.

DNFC of MARA will be the responsible agency of GOG for implementing the Project activities. DNFC will: a) designate the FDHIRD National Coordinator as the person responsible for day-to-day project management including the operation of the Project

25

account at DNFC; b) create the position of FDHIRD Regional Director and designate the Regional Director as the person responsible for assisting the National Director in coordinating activities between the FDHIRD watersheds and responsible for the disbursement of PL-480 counterpart funds at the three USAID watersheds; and (c) to obtain the necessary GOG approvals and delegations of authority to initiate and implement various actions necessary to ensure timely construction of facilities including contracting via private construction firms.

2. USAID will be responsible for the timely disbursement of funds subsequent to the fulfillment of Conditions Precedent (CP), contracting for technical assistance and project management, audit and evaluation services, and reviewing project progress at regular intervals.

D. MONITORING AND EVALUATION

1. An on-going monitoring and evaluation plan will be set-up by the Project. The TA team, through short-term TA, will assist DNFC and the Project in defining the impact indicators and their measurement using base-line and progress data.

2. Two external evaluations will be conducted during the life of the Project; during year-3 and during year-5 of the Project.

3. Financial management reviews and audits will be conducted at the end of year-1, year-3 and year-5. The scope of these reviews will be jointly determined by USAID and DNFC.

4. USAID reserves the right to implement periodic end-use spot-checks on the disbursement of PL-480 counterpart funds by the DNFC Regional Director and the disbursement of USAID grant funds by the COP.

E. WAIVERS

No waivers are considered necessary for this project.

VI. CONDITIONS AND CONVENANTS

A. CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

1. First disbursement. Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbusement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

216

a. An opinion of legal counsel that the Agreement has been duly authorized and signed by the Grantee, and that the Agreement constitutes a legal commitment of the GOG to its terms and conditions in accordance with the laws and regulations in effect in the Republic of Guinea;

b. A statement of the name of the person holding or acting in the office of the GOG, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

2. Disbursement for procurement of project vehicles for use by DNFC (Watershed Management Units): Prior to the disbursement for procurement under the Grant, for project vehicles for use by DNFC Watershed Management Units or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the GOG will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in writing, in form and substance satisfactory to A.I.D., evidence that the GOG has completed the following actions:

a. The DNFC shall provide the account number and the name of the private commercial bank where the DNFC has opened a separate account into which shall be deposited cash contributions of the GOG to the Project, with the exception of recurrent personnel costs for the Watershed Management Units;

b. MPIC shall deposit the Grantee's cash contributions to the Project for the Grantee's fiscal year 1991 into the DNFC separate account as specified in VI.2(a) above;

c. The DNFC shall designate the National Coordinator of the FDHIRD Project as the officer responsible for coordination and implementation of project activities under this agreement;

d. The DNFC shall create the position of, and designate an individual as, Regional Coordinator of the FDHIRD Project who shall be based in Labe, and who will assist DNFC/FDHRD National Coordinator in coordinating the project activities in the 3 watersheds financed under this project.

e. The DNFC shall assign the core staff of each Watershed Management Unit, which shall consist of a Watershed Management Unit Director, two technicians or engineers in two of three technical areas (agriculture, agroforestry, or soil-water management), and a secretary;

f. MARA shall delegate to the DNFC the authority to undertake all measures necessary to initiate construction, including the authority to award construction contracts;

27

3. Disbursement for Technical Assistance: Prior to disbursement under the Grant for the contracting of technical assistance, or to the issuance of documentation pursuant to which such disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D., the following:

a. Evidence that all construction of staff residential and office space for Watershed Management Units has been at a minimum 90 percent completed, and

b. Evidence that the DNFC has assigned additional technical staff (an accountant and a sociologist) and the usual compliment of support staff to each of the Watershed Management Units as described in Section III E.1 of Annex I of this Grant Agreement (Project Inputs).

4. Notification: When A.I.D. has determined that the conditions specified in Paragraphs 4.1, 4.2 and 4.3 above have been met, it will promptly notify the Grantee.

5. Terminal Dates for Conditions Precedent: A.I.D., at its option, may terminate the Agreement by written notice to the Grantee if:

a. All of the conditions specified in subsections 1.a. and b. above have not been met within 30 days of the date of this Agreement;

b. All of the conditions specified in subsections 2.a. - f. of this Section have not been met within 90 days of the date of this Agreement; or,

c. All of the conditions specified in 3. of this Section have not been met by June 1, 1992.

The Parties may agree jointly in writing to revise the terminal dates specified above without formal amendment of the Agreement.

B. COVENANTS

The GOG covenants to:

1. Annual GOG Allocations: The GOG will annually allocate local currency required for the implementation of the Project based on written requests from MARA. The funds allocated will be transferred to the DNFC account at the beginning of each quarter according to the schedule provided by the DNFC. Funds contributed to the Project for the first fiscal year are not subject to this covenant.

2. Cooperation with Audits and Evaluations: The GOG shall ensure that the Unit Directors for the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, and Dissa watersheds shall maintain and make available records regarding personnel, financial management, and project activities for all external audits and evaluations as needed and as determined by the Team Leaders of the external audit and evaluation teams.

3. The GOG shall ensure that the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, and Dissa watersheds include, at a minimum, one female professional employee of the GOG at each site during implementation of the Project.

4. Enforcement Activities: No employee of the GOG serving in either a full-time or part-time capacity with the Watershed Management Units for the Diafore, Koundou, or Dissa watersheds shall participate in any enforcement activities in the watersheds.

5. The GOG shall continue to fund the recurrent costs of the offices of the Regional Coordinator and the Watershed Management Units of the Guinea NRM Project after the end of the Project. Funds for these purposes should be allocated from the National Development Budget.

6. Taxation: The GOG shall exempt the Agreement and the Grant from any taxation, duties or fees imposed under the laws in effect in the Republic of Guinea.

C. SPECIAL PROVISIONS

1. Rate of Exchange: Funds provided under the terms of the Agreement, introduced into the Republic of Guinea by A.I.D. or any public or private entity for purposes of carrying out activities under the Grant, shall be converted into currency of the Republic of Guinea at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Guinea.

2. No commitments for the procurement of pesticides, herbicides, fungicides, or rodenticides, with funds provided under the Grant, shall be entered into without the prior approval of A.I.D.

Annex 2

Project Grant Standard

Provisions Annex

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management, for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in an pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspectors, Audit.

The Grantee will:

(a) furnished A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

31

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the G ant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

37

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except s the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise by furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution, and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4. Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be produced on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.6. Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval or on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag

34

the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance.

(a) Marin insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in U.S. dollars or, as A.I.D. may agree in writing, in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a state of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

Article D: Termination; Remedies.

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. n addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D. notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

ENTRE

LA REPUBLIQUE DE GUINEE
("Bénéficiaire")

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

AGISSANT A TRAVERS

L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
("A.I.D")

POUR LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES EN GUINEE
(675-0219

Date :_____, 1991

specimens de signatures, seront fournis à l'A.I.D. qui pourrait accepter comme dûment autorisé, tout document signé par ces représentants dans le but de la finalisation de cet accord, et ce, jusqu'à réception de la notification écrite de révocation de leur autorité.

Section 7.5 Language de l'accord

Cet accord a été préparé et signé en Français et en Anglais. Dans le cas où il y aurait un conflit ou une ambiguité entre les versions Anglaise et Française d'un document, la version Anglaise constituera la référence.

Section 7.6 Annex des Provisions Standards

Un Annexe "des Dispositions Standard de Subvention de projet" (Annex 2) est joint à ce document et en fait partie intégrante.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, s'engage à signer cet Accord à son nom au jour et à l'année mentionnés en tête de ce document.

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

PAR :

NOM : William G. Kaschak

TITRE : Directeur de la Mission

LA REPUBLIQUE DE GUINEE

PAR :

NOM : Ibrahima Sylla

TITRE : Ministre du Plan et de la Coopération Internationale

PAR :

NOM : Alan Latimer

TITRE : Chargé d'Affaires

TABLE DES MATIERES

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

ARTICLE 1 : L'ACCORD

ARTICLE 2 : LE PROJET

Section 2.1 Définition du Projet
Section 2.2 Nature évolutive du Projet

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Section 3.1 La Subvention
Section 3.2 Ressources du bénéficiaire pour le Projet
Section 3.3 Date d'achèvement d'assistance du Projet

ARTICLE 4 : CONDITIONS PRECEDENTES AU DECAISSEMENT

Section 4.1 Décaissement pour l'achat de véhicules du Projet
Section 4.2 Décaissement pour l'assistance technique
Section 4.3 Notification
Section 4.4 Dates limites pour les conditions précédentes

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Section 5.1 Allocations annuelles du bénéficiaire
Section 5.2 Coopération avec les audits et les évaluations
Section 5.3 Emploi des femmes
Section 5.4 Activités de renforcement
Section 5.5 Activités post-projet
Section 5.6 Taxation

ARTICLE 6 : SOURCE D'ACHAT

Section 6.1 Coûts en devises étrangères
Section 6.2 Coûts en monnaie locale

ARTICLE 7 : DIVERS

Section 7.1 Taux de change
Section 7.2 Pesticides
Section 7.3 Communications
Section 7.4 Représentants
Section 7.5 Langue de l'Accord
Section 7.6 Annexe des provisions standards

ACCORD DE SUBVENTION DE PROJET

Entre

LA REPUBLIQUE DE GUINEE "BENEFICIAIRE"

Et

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, agissant par l'intermediaire de l'"A.I.D", Agence pour le developpement international"

référenciés ci-dessous comme "les Parties".

ARTICLE 1 : L'ACCORD

L'objet de cet accord est d'exposer les entendements des parties pour la mise en oeuvre par le bénéficiaire du projet décrit ci-dessous selon les conditions de financement arrêtées d'accord parties.

ARTICLE 2 : LE PROJET

Section 2.1. Définition du projet

Le projet, décrit plus en détail en Annexe 1, consistera en une assistance pour améliorer l'exploitation des ressources naturelles dans trois bassins versants ciblé du Massif du Fouta-Djallon (MFD) en vue d'une production agricole rentable et durable". Le projet financera une assistance à long et court terme, une formation au niveau local, régional et d'outre-mer, les frais d'exploitation pour une unité de gestion du projet, les études et analyses des politiques et les coûts des audits externes et évaluation. L'annexe 1 ci-joint, définit en détail le projet. Dans les limites de la définition ci-dessus du projet, les éléments de la description détailée contenues dans l'annexe 1 pourraient être changés par un accord écrit des représentants autorisés des Parties spécifiés dans ce document, sans amendement formel de cet accord.

Section 2.2. Nature évolutive du projet

(a) Il est prévu que pendant la durée de vie du projet l'A.I.D. contribuera au financement pour un montant n'excédant pas 10.400.000 USD dans cet accord. La contribution de l'A.I.D. au projet sera fourni progressivement. Le montant initial est fixé à la section

3.1 de cet accord. Toutefois, le déblocage des subséquents fonds sera fonction de la disponibilité de fonds et à l'accord mutuel des deux parties au moment des augmentations.

(b) Avant la date limite d'achèvement d'assistance du Projet énoncé dans cet accord, l'A.I.D., basée sur les consultations avec le bénéficiaire, pourrait spécifier par lettre d'exécution du projet les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds subventionnés par l'A.I.D. sous une augmentation individuelle d'assistance.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Pour porter assistance au bénéficiaire en vue de faire face aux coûts de réalisation du projet, l'A.I.D., conformément à l'Acte de l'Assistance Etrangère (FAA) de 1961, comme amendé, accepte de subventionner le bénéficiaiare selon les termes de cet accord pour un montant n'excédant pas cinq millions de dollars américains (5,000,000 USD). La subvention pourrait être utilisée pour financer les achats de biens et services en devises et en monnaie locale requis pour le projet tels que décrits dans le budget détaillé du résumé descriptif du projet.

Section 3.2. Apports du bénéficiaire au Projet

Le bénéficiaire accepte de fournir tous les fonds requis pour le projet, en plus de la subvention, et toutes autres ressources requises pour réaliser le projet, et ce, dans les délais prescrits. Les fonds apportés au projet par le bénéficiaire doivent comporter l'équivalent de 5,288,461 USD en monnaie locale générés par les fonds de contrepartie du PL-480. Les fonds additionnels apportés par le bénéficiaire doivent comporter l'équivalent de 555,201 USD en monnaie locale sous forme de salaires du personnel de l'Etat assigné au projet. Ce qui revient à dire que les fonds totaux apportés au projet par le bénéficiaire doivent comporter l'équivalent de 5,843,662 USD devant être libérés selon les termes de l'article 4 de cet accord.

Section 3.3. Date d'achèvement du Projet d'assistance

(a) La "PACD", qui est fixée au 30 septembre 1997, ou toute autre date convenues d'accord parties par écrit, est la date à laquelle les parties estiment que tous les services financés sous la subvention seront accomplis et tous les biens financés sous la subvention seront fournis pour le projet tel qu'établis dans cet accord.

(b) Sous reserve que l'A.I.D. n'en décide autrement par écrit, elle n'émettra ou n'aprouvera aucun document qui pourrait autoriser le déboursement de la subvention pour des services ultérieurs à la PACD ou pour les biens fournis pour le projet, tel qu'établis dans cet accord, ultérieur à la PACD.

ARTICLE 4 : CONDITIONS PRECEDANT LE DECAISSEMENT

Section 4.1. Premier Déboursement : avant le déboursement de la première tranche de la subvention ou l'émission par l'AID la documentation en vertu de laquelle sera fait, le bénéficiaire fournira à l'AID, sauf autrement convenu par écrit par les Parties, en forme et substance satisfaisante à l'AID:

4.1(a) un acte d'un conseiller juridique attestant que l'accord a été dûment authorisé et signé par le bénéficiaire, et que l'accord représente un engagement juridique du Gouvernement de Guinée dans ses termes et conditions conformément aux lois et règlements en vigueur.

4.1(b) une déclaration du nom de la personne tenant ou agissant au nom du Gouvernement de Guinée, ainsi que tous autres représentants suppléants, et un specimen de signature de chacune des personnes indiquées dans cette déclaration;

Section 4.2. Déboursement pour l'achat des véhicules du projet pour la DNFC (Unités de Gestion des Bassins Versants).

Avant le déboursement pour l'achat des véhicules du projet pour la DNFC (Unités de Gestion des Bassins Versants) ou l'émission par l'USAID de documentation qui conduira au déboursement, le Gouvernement de Guinée devra fournira à l'USAID, sauf autrement convenu par écrit par les Parties, en forme et substance satisfaisante à l'AID, une preuve que le Gouvernement de Guinée a accompli les actions suivantes:

4.2(a) La DNFC fournira le numéro de compte et le nom de la banque commerciale privée chez laquelle elle a ouvert un compte séparé dans lequel seront versées les contributions en espèce du Gouvernement de Guinée au projet, à l'exception des coûts récurents du personnel pour les Unités de gestion des bassins versants ;

4.2(b) Le MPCI versera les contributions en espèces au projet pour l'année fiscale 1991 dans le compte separé de la DNFC comme précisé au 4.2(a) ci-dessus ;

4.2(c) La DNFC désignera le coordinateur national du projet FDHIRD comme le responsable chargé des activités du projet sous cet accord;

4.2(d) Le DNFC créera la fonction et désignera un individu comme, coordinateur régional du projet FDHIRD qui sera basé à Labé, et sera le responsable chargé du maintien des pratiques de l'administration des ressources naturelles dans les 3 bassins versants financés sous cet accord le projet FDHIRD;

4.2(e) Le DNFC assignera le personnel central de chaque unité de gestion de bassin versant qui comprendra un directeur d'unité, deux techniciens ou ingénieurs dans deux ou trois domaines techniques (agriculture, agro-forestier ou gestion des eaux souterraines), et un secrétaire ;

4.2(f) Le MARA déléguera au DNFC l'autorité de prendre des mesures nécessaires pour initier la construction, y compris l'autorité de signer des contrats de construction ;

Section 4.3 Déboursement pour Assistance Technique :

Avant le déboursement de la subvention pour contracter l'assistance technique, ou l'émission de documentation selon laquelle un tel déboursement sera fait, le bénéficiaire fournira, sauf autrement convenu par les parties par écrit, à l'USAID, en forme et substance satisfaisante à l'USAID, les éléments suivants :

4.3(a) la preuve que la construction des residences du staff ainsi que les bureaux du personnel pour les unités de gestion des bassins versants a été achevée ou, au minimum, à 90 pour cent achevée ; et

4.3(b) la preuve que la DNFC a assigné le personnel technique supplémentaire, un comptable, un sociologue, un personnel de soutien à chaque unité de gestion des bassins versants comme décrite dans la section III E.1 de l'Annexe I de cet Accord de Subvention (données du projet).

Section 4.4 Notification : Quand l'USAID aura déterminé que les conditions spécifiées aux paragraphes 4.1, 4.2 et 4.3 ci-dessus ont été remplies, elle le notifiera au bénéficiaire sans délai.

Section 4.5 Date de Rupture des Conditions précédentes : l'USAID peut rompre l'accord par un avis écrit au bénéficiaire si :

4.5(a) Toutes les conditions précisées aux paragraphes 4.1(a)-(b) ci-dessus n'ont pas été satisfaites après 30 jours de la date de cet accord ;

4.5(b) Toutes les conditions précisées aux paragraphes 4.2(a)-(f) de cette section n'ont pas été satisfaites après 90 jours de la date de cet accord ; ou,

4.5(c) Toutes les conditions précisées au paragraphe 4.3(a) et (b) de cette section n'ont pas été satisfaites d'ici le 1er juin 1992.

Les parties peuvent convenir conjointement par écrit de reviser les dates de rupture précisées ci-dessus sans amendement formel à l'accord.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à :

Section 5.1 Allocations annuelles des fonds par le Gouvernement

Le bénéficiaire s'engage à allouer annuellement le montant en monnaie locale requis pour l'exécution du projet sur la base des demandes écrites du MARA. Les fonds attribués seront virés au compte du DNFC au début de chaque trimestre conformément au programme fourni par la DNFC. Les fonds alloués au projet pour la première année fiscale ne sont pas concernés par cet engagement.

Section 5.2. Coopération avec les Audits et les Evaluations

Le bénéficiaire veillera à ce que les directeurs des Unités de gestion des bassins d'eau de Diaforé, Koundou et Dissa maintiennent et rendent disponibles les dossiers du personnel, de la gestion financière et des autres activités du projet pour tous audits externes en fonction de la demande par les responsables des équipes d'audit externe et d'évaluation.

Section 5.3. Emploi des femmes

Le bénéficiaire veillera à ce que les unités de gestion des bassins d'eau de Diaforé, Koundou ou Dissa emploient au minimum une femme professionnelle au niveau de chaque site durant la réalisation du projet.

Section 5.4. Activités d'exécution

Aucun employé du bénéficiaire travaillant à mi-temps ou à plein temps avec les unités de gestion des bassins d'eau de Diaforé, Koundou ou Diassi ne doit participer à aucune activité de repression dans les zones concernées.

Section 5.5. Activités post-Projet

Le bénéficiaire devra continuer à financer les coûts réccurrents engendré par le bureau du coordinateur régional et des unités de gestion des bassins d'eau du FDHIRD après la fin du projet. Les fonds destinés à ces fins doivent être alloués par le Budget National de Développement.

Section 5.6 Taxation

Le bénéficiaire devra exempter l'accord et la subvention de toute taxation, impôts et droits en vigueur en République de Guinée.

44

ARTICLE 6 : SOURCE D'ACHAT

Section 6.1. Frais en devises étrangères

Les décaissements en devises étrangères sous la subvention seront exclusivement destinés à financer les coûts des biens et services requis pour le projet, étant entendu qu'en ce qui concerne les biens, leur source et leur origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité doivent être en accord avec le Code 935 du Bulletin Géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment où les commandes sont effectées et les contrats signés pour de tels biens ou services sauf autorisé dans l'annexe du projet de subvention des provisions standards section c.1 (b). Les frais de transport maritime ne seront financés sous cette subvention que pour des navires battant pavillons des pays inclus dans le Code 935, sauf expressement autorisé par écrit par l'A.I.D..

Section 6.2 Frais en monnaie locale

Les décaissements sous la subvention pour l'acquisition de monnaie locale en vue de financer les coûts des biens et services requis pour le Projet auront leur source, sauf exception écrite de l'A.I.D., leur origine en République de Guinée.

ARTICLE 7 : DIVERS

Section 7.1 Taux de change

Les fonds fournis selon les termes de cet accord introduit en République de Guinée par l'A.I.D. ou par tout autre entité publique ou privée à des fins d'activités de réalisation sous cette subvention doivent être convertis en monnaie locale au taux de change le plus élevé au moment de la conversion étant entendu que ce taux n'est pas illégal en République de Guinée.

Section 7.2 Pesticides

Aucun engagement pour l'achat de pesticides, d'herbicides, de fongicides ou rongicides avec les fonds procurés sous cette subvention, ne doit être pris sans l'approbation antérieure de l'A.I.D.

Section 7.3 Communications

Toute notification, requête, tout document, ou autre communication, adressé par une Partie à l'autre dans cet accord sera fait par écrit, par télégramme ou télex et sera considéré dûment adressé ou envoyé, quand seulement délivré à l'autre Partie aux adresses suivantes :

Au Bénéficiaire :

Adresse postale :

Ministre
Ministère du Plan et de
la Coopération Internationale
B.P. 221
Conakry, Guinée

A l'A.I.D.

Adresse postale :

Directeur de la Mission
USAID/Guinée
B.P. 603
Conakry, Guinée

Toutes ces communications seront en Français et Anglais, excepté convenu par écrit par les Parties. Dans le cas où il y aurait un conflit ou une ambiguité entre les versions Anglaise et Française d'un document, la version Anglaise constituera la référence. Les adresses ci-dessus peuvent être substituées par d'autres et dans ce cas devront être notifiées à l'autre Partie.

Section 7.4 Représentants

Pour tout ce qui concerne cet accord, le bénéficiaire sera représenté par l'individu agissant ou tenant lieu de représentant du Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, tandis que l'A.I.D. sera représenté par la personne agissant ou tenant lieu de représentant du Directeur de la Mission de l'USAID/Guinée, lesquels - par notification écrite - peuvent désigner d'autres représentants pour toutes actions autres que le pouvoir spécifié en Section 2.1 relatif à la révision des éléments de description détaillée de l'Annexe 1. Les noms des représentants du bénéficiaire avec les

ANNEXE I
RESUME DESCRIPTIF DE PROJET

PROJET (675-0219) : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

TABLE DES MATIERES

I. RESUME DU PROJET

II. CADRE ET CONTRAINTES DU PROJET

A. Cadre du projet
B. Contraintes, plans et stratégies de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) en Guinée

III. DESCRIPTION DU PROJET

A. But et objectifs du Projet
B. Volets du Projet - Activités
C. Site, Structure de gestion et coordination du Projet
D. Resultats du Projet
E. Intrants du Projet
F. Bénéficiaires du Projet

IV. ANALYSE DE FAISABILITE DU PROJET

V. EXECUTION DU PROJET

A. Passation des marchés et appel d'offres
B. Plan et calendrier d'exécution du Projet
C. Responsabilité dans l'exécution du Projet
D. Contrôle et suivi, évaluation
E. Distribution/divers

VI. CONDITIONS ET CONVENTIONS

A. Conditions préliminaires aux débours
B. Conventions
C. Dispositions particulières.

I. APERCU/RESUME DU PROJET

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles de Guinée dénommé Guinea Natural Ressources Management (GRN) est un projet étalé sur six ans conjointement financé par l'USAID pour USD 10,4 millions, les fonds de contrepartie en monnaie locale générés par le PL-480 à hauteur de l'équivalent de USD 5,288 millions, le Budget National de la Guinée sous forme de salaire d'agents de la fonction publique pour l'équivalent de USD 555.201, et par le Corps de la Paix sous forme des coûts d'affectation et d'encadrement des volontaires pour USD 233.500.

L'objectif du Projet Gestion Ressources Naturelles (GRN) est "d'accroître la production agricole à valeur ajoutée durable par des femmes et les hommes, destinée à la consommation locale et aux marchés d'exportation". Le but recherché est "d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans trois bassins versants ciblé du Massif du Fouta-Djallon (MFD) en vue d'une production agricole rentable et durable". Par le biais de financement des actions/activités de gestion des ressources naturelles, de la formation à long et court termes des cadres du Gouvernement de la République de Guinée (GRG) et des utilisateurs de ressources du secteur privé, du département de l'entreprise communautaire, des études de politiques, de l'assistance technique, le projet répond aux trois objectifs stratégique de l'USAID/Guinée que sont:

a) "Accroissement du rendement durable du secteur privé dans le domaine de l'agriculture à valeur ajoutée pour la consommation locale et les marchés d'exportation"

b) "Amélioration des ressources humaines pour une croissance économique durable" ;

c) "Accroissement de la participation des collectivités locales dans la planification et la gestion du développement économique et social"

L'organe d'exécution du Projet sera la Direction Nationale des Forêts et Chasses (DNFC) de la République de Guinée, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA).

II. CADRE ET CONTRAINTES DU PROJET

A. CADRE DU PROJET

Le potentiel minier de la Guinée en fait l'un des pays d'Afrique les plus nantis en termes de ressources. La Guinée détient un tiers des réserves mondiales de bauxite connues et d'importants gisements d'or, de diamant, de minerais de fer et de granite. La Guinée est aussi dotée d'abondantes ressources en

eau, d'une écologie variée et riche, et d'un climat favorable qui lui donne le potentiel d'un avantage comparatif en ce qui concerne plusieurs produits agricoles y compris : café, cacao, fruits tropicaux, caoutchouc, huile de palme et dérivés, et coton. De tous ces produits, les exportation agricoles portent seulement sur le café, les palmistes, les fruits frais et légumes, les jus de fruits en boîtes et le coton. Depuis son indépendance en 1958, les exportations agricoles ont baissé de USD 48 millions à USD 30 millions (1986 - 88). La part des exportations agricoles en pourcentage des exportations totales a baissé de 76 pour cent en 1958 à 6 pour cent en 1988. Malheureusement, et principalement à cause des politiques économiques de la Première République sous Sékou Touré, le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et forêts) représente seulement 30 pour cent du PIB bien qu'environ une proportion de 80 pour cent des populations rurales soit active dans ce secteur (au moins à temps partiel).

B. CONTRAINTES, PLANS ET STRATEGIE DE GRN EN GUINEE

Comme dit plus haut, l'Agriculture est l'industrie primaire de la Guinée. Toutefois, le potentiel agricole n'a pas été entièrement mobilisé et les revenus ruraux demeurent stagnants. Les principales contraintes dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une production agricole durable dans le MFD peuvent se résumer en ceci : dégradation des ressources biophysiques, problème de production sur les exploitations agricoles, transfert d'information par le GRG, les questions de politiques et de règlementation, et les contraintes d'accès aux marchés.

1. Contraintes Techniques : le manque de sensibilité et de connaissance au niveau des utilisateurs des ressources quant à la portée de gestion des ressources naturelles et à leur impact à long terme sur toute production durable ; l'incapacité de planification rationnelle ; et l'utilisation limitée de technologies de gestion des ressources (sol, cultures, eau, forêts) sont les principales contraintes. En plus, l'évaluation de technologies spécifiques aux bassins, en particulier les données relatives à la rentabilité économique des interventions envisagées fait defaut.

2. Contraintes de commercialisation : l'accès aux marchés hors du MFD et aux plus grands marchés de la Guinée par les producteurs des bassins riverains a été identifié comme une contrainte majeure à l'accroissement de la production et des revenus.

3. Contraintes en Ressources Humaines : le manque de compétence des agents de la fonction publique du GDG en matière de gestion intégrée des ressources naturelles, et le manque d'information et de connaissances relatives à la portée et à

l'importance des problèmes et gestion des ressources naturelles et aux technologies disponibles dans les bassins et parmi les riverains dans la région est une contrainte-clé à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

4. Contraintes Financières : A présent, le Gouvernement de la République de Guinée n'a pas la capacité financière requise pour fournir aux agents de la fonction publique et aux utilisateurs des ressources les informations relatives aux technologies et pratiques indispensables en gestion des ressources naturelles, et pour soutenir les programmes de gestion des ressources naturelles sur le terrain.

5. Contraintes de politiques : un certain nombre de question de politiques en Guinée souffrent d'un manque d'information empiriques telles celles relatives au code forestier, aux droits de jouissance et aux droits fonciers et de propriété foncière. Les données disponibles sont soient dépassées ou incomplètes.

6. Contraintes Administratives : Ni la DNFC ni le Projet de Développement Rural Intégré du Massif du Fouta Djallon (FDHIRD) ne disposent d'un système opérationnel pour suivre et évaluer l'impact des interventions et des investissements en gestion des ressources naturelles, ce qui est une contrainte institutionnelle de taille.

PLANS ET STRATEGIES DE GRN EN GUINEE

Le Projet GRN-Guinée est une partie intégrale mais autonome de la seconde phase du projet à bailleurs multiples, le Projet de Développement Rural Intégrée du Massif du Fouta Djallon (FDHIRD). L'objectif de ce Projet FDHIRD est de veiller à l'utilisation rationnelle et à la protection des ressources naturelles du MFD, et aussi d'améliorer les conditions de vie des populations locales de mêmes que celles des populations vivant dans les pays voisins de la Guinée traversés par les cours d'eau ayant leurs sources dans le Massif. Le Projet de Développement Rural Intégré du Massif du Fouta Djallon est un projet comportant trois phases: la phase 1 terminée en 1988 consistait en l'étude des niveaux d'eau, études et délimitation des bassins. La phase 2 qui est actuellement en cours est une phase d'actions portant sur douze bassins pilotes couplés. Le Projet GRN de Guinée sera exécuté dans trois des douze bassins MFD concernés par le projet FDHIRD. Chaque couple de bassins est constitué par un bassin pilote et un bassin de contrôle. La phase 3 sera consacrée à la réplique et à l'extension des interventions réussies et révisées en phase 2 dans le reste des bassins du MFD et dans d'autres régions de la Guinée. L'objectif du projet GRN en Guinée est conforme aux objectifs de la phase 2 du Projet FDHIRD.

70

Le projet GRN de Guinée est entièrement compatible avec les activités des autres bailleurs de fonds soutenant le projet FDHIRD de même qu'avec celles de projets similaires dans les bassins du Haut Niger et de la Gambie. Pendant que l'USAID financera trois des 12 bassins pilotes du Projet FDHIRD, d'autres bailleurs de fonds financent les autres 9 bassins pilotes. Etant donné que la plupart des 12 bassins ciblés verront les travaux de la phase 2 débutés en 1991-1992, un grand effort de coordination sur le terrain sera déployé par les bailleurs de fonds en vue du transfert de leçons tirées entre bassins, et de l'élaboration de méthodes d'évaluation sur la réussite des interventions.

III. DESCRIPTION DU PROJET

A. OBJECTIF ET RAISON DU PROJET

L'objectif du Projet GRN de Guinée est "d'accroître la production agricole à valeur ajoutée durable par les femmes et le hommes, destinée à la consommation locale et aux marchés d'exportation". Le but du projet est "d'améliorer la gestion des ressources naturelles en vue d'une production agricole rentable et durable dans trois bassins du MFD".

B. VOLETS DU PROJET-ACTIVITES

Le Projet comprendra les six volets suivants :

1. Gestion des Ressources Naturelles : une contrainte de taille dans la gestion des ressources naturelles dans le MFD est le manque de sensibilité et de connaissance quant à l'ampleur du problème de GRN et son impact à long terme, l'incapacité de planification d'une exploitation rationnelle, et de faibles moyens technologiques dans la gestion des ressources (sol, culture, eau, forêts). Ainsi, ce volet vise à alléger cette contrainte en augmentant la capacité des agriculteurs et des petits exploitants dans la gestion et l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles dans les bassins par l'entremise des activités suivantes:

a) développement d'une base de connaissance et d'information ;

b) assistance aux collectivités dans la mise en priorité des questions de gestion des ressources naturelles, l'élaboration de plan de GRN, et dans l'organisation d'initiatives d'actions ; et

c) l'expérimentation et le transfert de technologies et intervention conduisant à une amélioration de la gestion des ressources du sol, des forêts et des eaux.

51

2. Recherche Appliquée : un certain nombre de contraintes et de problèmes techniques liés à la gestion des ressources naturelles ont été identifiés dans le MFD au niveau de trois bassins ciblés, et il existe des technologies probantes pour améliorer les conditions. Toutefois, il a été noté l'absence d'une évaluation des technologies spécifique aux bassins, en particulier l'opportunité et la rentabilité économique et sociale des interventions proposées. Ainsi, dans la mesure où les technologies n'ont pas été expérimentées pour leur viabilité technique et économique, le projet entreprendra de la recherche appliquée sur les problèmes prioritaires identifiés par les producteurs. Cette activité sera complémentaire aux activités de gestion des ressources naturelles décrites plus haut. Ces travaux de recherche ne seront pas effectués directement par les unités de gestion des bassins (UGB), mais ils seront sous-traités avec la station régionale de recherche de Bareng. Les UGB travailleront avec les agriculteurs dans l'identification de problèmes prioritaires sur la base desquels la station de recherche de Bareng soumettra un plan et un budget de recherche qui deviendront partie des plans annuels du Projet.

3. Développement/Gestion des Entreprises : l'accès aux marchés hors du MFD et aux plus grands marchés de la Moyenne Guinée par les producteurs des bassins riverains a été identifié comme une contrainte majeure à l'accroissement de la production et des revenus. Etant donné la diversité de la population et l'isolement général de collectivités riveraines, l'organisation des producteurs et des commerçants autour d'entreprise et d'intérêts économiques semble une approche rationnelle à l'accroissement de la commercialisation de la production excédentaire. Ainsi, pour alléger la contrainte de commercialisation, le développement et la gestion des entreprises ont été identifiés comme un volet important du projet, mettant l'accent sur le renforcement des capacités communautaires et individuelles pour identifier les opportunités économiques autour desquelles s'organiser, prendre des décisions collectives à la base, et à partir desquelles identifier les besoins en assistance et négocier avec les parties extérieures pour les services publics, et identifier les marchés pour les produits du cru.

4. Formation : parmi les contraintes-clés figurent le manque de compétence des agents de la fonction publique du GDG en matière de gestion intégrée des ressources naturelles, et le manque d'information et de connaissances relatives à l'ampleur et à l'importance des problèmes de GRN dans la région. Ainsi, le Projet assurera la formation tant des agents de la fonction publique du GDG que des utilisateurs de ressources. Les activités de formation seront concentrées sur deux objectifs principaux du Projet : une meilleure gestion et une meilleure exploitation des ressources naturelles pour un accroissement durable de la production et des revenus, et l'amélioration de l'entreprise communautaire pour l'avènement d'une connexion effective entre la

production et les activités de commercialisation. Trois types de formation seront entrepris au titre du projet : formation sur place en Guinée, formation à court et long termes à l'étranger.

5. Analyse de Politiques : pour être efficaces, les stratégies, programmes et actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et la préservation des ressources naturelles doivent être fondés sur des politiques saines. D'autre part, la formulation des politiques doit se fonder sur une analyse empirique des données et des informations relatives aux pratiques et aux motivations actuelles, et de l'impact des changements proposés. Le Gouvernement de la Guinée est entrain de mettre en oeuvre des changements de politiques affectant la gestion des ressources naturelles, en particulier celles relatives au code forestier, aux droits de jouissance et aux droits foncier et de propriété foncière. Toutefois, s'agissant d'un certain nombre de ces questions il existe un vide d'informations empiriques, et les données disponibles sont soit dépassées ou incomplètes. Pendant l'élaboration du projet quatre questions d'intérêt immédiat relatives au débat des politiques ont été identifiés. D'autres questions seront identifiées pendant l'exécution du projet. Ces questions sont :

1) Régime agraire et droit foncier de propriété ;
2) Questions liées à la distinction de sexe
3) Accès aux ressources et marchés extérieurs ; et
4) Durabilité.

6. Suivi et Evaluation de l'Impact : l'absence d'un système opérationnel tant à la DMFC qu'au projet FDHIRD pour le suivi et l'évaluation de l'impact des interventions et des investissements en gestion des ressources naturelles est une contrainte institutionnelle de taille. Pour cela, le projet mettra en place une unité pilote qui servira de modèle, et à moindre coût pour suivre et évaluer l'impact global des activités du projet sur des groupes cibles spécifiques (production et revenus, ressources naturelles, environnement et ressources humaines). Ce sera le principal instrument pour juger dans quelle mesure les objectifs du projet auront été atteints, et pour fournir des informations qualitatives et quantitatives permettant des corrections à mi-parcours au niveau de la stratégie et de la gestion du projet. Le système permettra la collecte de données pertinentes sur les questions socio-économiques, institutionnelles et de politiques, offrant la possibilité de développer des politiques nationales et de programmes nationaux pour la gestion des ressources naturelles.

53

C. SITE, CADRE ORGANIQUE, STRUCTURE DE GESTION ET COORDINATION DU PROJET

Les activités du projet seront conduites dans trois bassins pilotes dans la zone du projet FDHIRD. Ce sont : Diaforé, Koundou, et Dissa. Chaque bassin sera doté d'une unité de gestion de bassin basée dans les villes à l'intérieur ou aux alentours du bassin, avec comme responsabilité l'exécution du projet. Les endroits potentiels pour l'emplacement des unités de gestion des bassins sont Tougué (Diaforé), Lélouma (Koundou) et Kindia (Dissa).

Le Projet sera exécuté par la Direction Nationale des Forêts et Chasse (DNFC) de la République de Guinée, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de Ressources Naturelles (MARA). Le Projet sera placé sous la tutelle de la DNFC et du MARA, et le Directeur de la DNFC aura autorité sur la gestion du Projet dans son ensemble. Le coordinateur national du projet FDHIRD sera directement responsable de la gestion courante et de l'exécution des activités du projet et de leur coordination au niveau des trois unités de gestion des bassins avec l'assistance du coordinateur régional de la DNFC et du Conseiller Principal de l'équipe de l'assistance technique (COP) qui dirigera l'unité de gestion du projet à Labé. Le COP (Conseiller Principal) sera l'homologue du coordinateur régional de la DNFC et des trois directeurs de bassins. Les tâches principales du COP consisteront à fournir des conseils techniques, à superviser l'exécution du projet et la passation de marchés pour les biens, fournitures et services financés par l'USAID pour l'unité de gestion du projet, sur quoi le COP établira des rapports. Le coordinateur régional de la DNFC fournira son assistance au coordinateur national de la DNFC dans le planning, l'élaboration de rapports, et dans la supervision des activités du projet dans les douze bassins du FDHIRD, et dans la passation de marchés pour les biens, fournitures et services financés sur ressource PL-480 fonds de contrepartie pour les trois bassins ciblés par le projet GRN-Guinée. Le poste de Directeur Régional de la DNFC est un poste crucial qui doit être créé et pourvu au cours de la première étape de l'exécution du projet.

Au niveau de l'USAID, la gestion du projet incombera au USAID/Guinea Rural Développement Office (Bureau de l'USAID pour le Développement Rural de la Guinée), sous la haute autorité du Directeur de la Mission de l'USAID en Guinée. Le projet sera supervisé au niveau de l'USAID par un United States Direct Hire (USDH) Project Officer avec l'assistance d'un contractuel (PSC)) Chef de projet et d'un PSC Adjoint au chef du Projet.

D. RESULTATS DU PROJET

Les résultats suivants sont attendus à la fin du projet :

1. accroissement de la base de connaissance et d'information au niveau d'au moins trois communautés riveraines de bassins pour une gestion efficace des ressources naturelles.

2. accroissement de la capacité des utilisateurs des ressources des bassins en planification et gestion de ressources de bassins communs, en particulier les ressources en eaux, les forêts, et les pâturages.

3. adoption accrue de technologies de gestion des ressources naturelles dans trois bassins au moins ; i.e conservation des sols, structures de contrôle et de gestion des eaux, plantation et préservation d'arbres et de forêts anti-éoliennes, production et utilisation de fumiers, et techniques culturales de production.

4a. accroissement du nombre d'entreprise communautaires basées sur les intérêts économiques et ayant une participation active dans la commercialisation de la production excédentaire.

4b. commercialisation accrue des produits agricoles sur les marchés domestiques et régionaux.

5a. formation en gestion des ressources naturelles d'environ 30 agents de la fonction publique de la République de Guinée et pour les dirigeants des collectivités riveraines.

5b. amélioration de la compétence des agents de la fonction publique de la République de Guinée et des dirigeants des collectivités riveraines en gestion des ressources naturelles.

6. élaboration et adoption de politique au niveau des décideurs politiques et des planificateurs sur d'importantes issues relatives aux questions et contraintes principales affectant l'exploitation durable des ressources en vue de dégager un processus amélioré de formulation de politiques.

55

E. INTRANTS DU PROJETS

1. Assistance Technique : l'USAID fournira son assistance technique par le biais d'un contractant institutionnel, et ceci comprendra du personnel à court et long termes. Un total de 17,3 personne-années en assistance technique long terme sera fourni. Ce personnel comprendra les spécialialités suivantes :

1) un spécialiste en unité de gestion de projet responsable de l'équipe (5,3 ans) ;

2) un spécialiste en agro-foresterie (4 ans) ;

3) un spécialiste en conservation du sol et des eaux (4 ans), et

4) un spécialiste en développement d'entreprises communautaires (4 ans).

En plus, une assistance technique à court terme consistant en 40 personnes-mois sera fournie dans les domaines suivants: suivi d'impact, anthropologie économique, gestion des forêts, planification du régime agraire, et développement rural.

L'USAID fournira son assistance technique pour quelques études et analyses de politiques en les ciblant judicieusement, tandis que d'autres études seront faites par l'équipe d'assistance technique. Le régime agraire, le droit foncier de propriété, et l'utilisation des ressources naturelles ont été identifiés comme étant des questions importantes nécéssitant une attention immédiate. L'USAID assurera un arrangement participatif avec le "University of Wisconsin land Tenure Center's Cooperative Agreement", (Accord de coopération du Centre Agraire de l'Université de Wisconsin) dénommé ACCESS II pour environ 18 personne-mois d'assistance technique à long terme. D'autres questions ou contraintes concernées par les changements de politique et de réglementation seront identifiées par l'équipe d'assistance technique au cours de l'exécution du projet. Pour toute la vie du projet, les cadres techniques agents de la fonction publique en poste à chaque unité de gestion des bassins comprendront: un directeur d'unité de gestion de bassin, un sociologue, un spécialiste des forêts, un agronome, et un spécialiste du génie rural. Aussi, le Gouvernement de la République de Guinée fournira à chaque unité de gestion de bassin un comptable, un (e) secrétaire, et l'effectif usuel de personnel d'appoint.

2. Biens : Des biens d'un coût total estimé à USD 3,112 millions sont censés être achetés tant sur les fonds (fx) alloués au projet que sur les fonds de contrepartie du PL 480. Ces biens comprennent : des véhicule Land Cruisers pour le COP [CTP], le directeur régional de la DNFC, et le chef de projet/directeur de

56

projet ; des camionnettes 4x4 pour l'équipe d'assistance technique et les unités de gestion des bassins, et des motos de 125 cc pour les techniciens agents de la fonction publique de la République de Guinée et pour un assistant administratif chargé de la logistique à l'unité de gestion du projet. D'autres matériels tels que matériel de bureau, mobilier et équipement de terrain seront fournis. L'USAID procédera à l'achat et à la mise en place préalable d'un nombre limité de biens en une seule livraison, pour l'usage des unités de gestion des bassins (pendant la phase pré-exécution) et pour l'usage de l'équipe d'assistance technique à long terme. Ultérieurement, le maître d'oeuvre institutionnel sera responsable de l'achat du matériel requis pour l'exécution du projet. Les biens ou matériels financés sur fonds de contrepartie PL 480 seront fournis par l'unité de gestion du projet.

3. Formation : le projet dégagera un enveloppe de USD 687.770 pour la formation à long terme aux USA et la formation à court terme en Guinée et en Afrique de l'Ouest sur les sites d'autres projets de gestion des ressources naturelles et dans des institutions régionales. La réussite de l'exécution des activités du projet nécessitera la conduite d'activités de formation très substantielles au bénéfice des agents de la fonction publique de la République de Guinée affectés au projet, et à celui des exploitants de ressources dans les trois unités de gestion des bassins ciblés. Le maître d'oeuvre institutionnel aura charge d'identifier les besoins en formation, d'organiser la formation, et de procurer toute assistance requise pour la conduite des diverses activités de formation à l'intérieur du pays. La formation à l'intérieur du pays dispensee aux agents de la fonction publique de la République de Guinée et aux utilisateurs des ressources comprendra la formation technique sur le terrain et en gestion, et des tournées d'observation dans d'autres bassins du MFD. Des ateliers annuels seront organisés à Conakry ou sur les sites du projet. La formation dans la région comprendra des tournées d'observation de projets de gestion des ressources naturelles ayant réussi en Afrique de l'Ouest. Les utilisateurs exploitants de ressources naturelles prendront part aux tournées d'observation de pratiques réussies en gestion des ressources naturelles en Guinée et dans les pays voisins. Une formation à court terme en conservation des sols et une formation post-universitaire à long terme sera offerte aux USA à cinq cadres professionnels de la DNFC/RG.

4. Construction : Il est invraissemblable de trouver les facilités d'hébergement et de bureaux dans les trois bassins ciblés ou dans leurs environs pour abriter les unités de gestion des bassins (bureaux, logements du personnel). Il sera ainsi fourni environ l'équivalent de USD 350,000 en fonds de contrepartie provenant du PL-480 pour la construction de bâtiments simples, fonctionnels et de moindre coût. Les bâtiments seront conçus de sorte à satisfaire uniquement les besoins

57

primaires de logement, en bureaux et d'installations de terrain nécessaires à un fonctionnement efficace des unités de gestion des bassins. Le Gouvernement Guinéen, le MARA, et la DNFC auront la responsabilité de l'initiation, des achats et de la finition des travaux de construction. Le MARA déléguera son autorité à la DNFC pour entreprendre les travaux de constructions conformément aux normes, procédures et réglementations en vigueur en République de Guinée. Il est prévu une durée d'environ d'une année pour tous les travaux de construction. La DNFC gère déjà les travaux de construction relevant du projet financé par la Banque Mondiale. L'unité de gestion du Projet sera dans un local loué et sera fonctionnel à l'arrivée de l'équipe de l'assistance technique. Les logements pour l'équipe d'assistance technique se situeront à Labé ou dans un endroit, non loin des bassins, qui sera déterminé dès l'arrivée de cette dernière. Le GDG et l'USAID consentent conjointement que le décaissement des fonds de contrepartie destinés aux constructions contribuera aux efforts de développement endogène et n'aura aucun effet défavorable sur l'environnement.

5. Coûts d'exploitation : Le financement des coûts d'exploitation pour le projet NRM de la Guinée se fera comme suit:

(1) une subvention de l'USAID de US$ 974,409 pour les coûts d'exploitation de l'unité de gestion du projet ;

(2) un montant approximatif de US$ 5,288 millions (l'équivalent des fonds de contrepartie du PL480) pour financer les constructions, les infrastructures de support (eau, électricité) des unités de gestion des bassins d'eau, les coûts de recherche appliquée, de transfert et de démonstration de technologie, les fournitures et les coûts d'exploitation des unités de gestion des bassins durant la vie du projet; et,

(3) L'apport budgétaire du GDG estimé globalement a $555,201 sera destiné aux traitements et primes payés aux agents de la Fonction Publique détachés pour le projet et aux bureaux nationaux et régionaux assistant le projet.

6. EVALUATION, AUDITS, REVUES Une évaluation sera effectuée à mi-terme (année 3) et à la fin du projet (année 5) par une équipe externe. Les termes de références seront développés par l'USAID et l'agence d'exécution déléguée par le Gouvernement guinéen. L'équipe sera recrutée par l'USAID. Les revues de la gestion financière, et ou les audits aussi bien des fonds de contrepartie que de la gestion financière et l'Institution contractuelle seront faits périodiquement pour un montant de US$ 44.500. Ces

services seront contractés par l'USAID ou par REDSO/WCA suivant un IQC approprié. L'USAID se réserve le droit de mettre en place un système qui lui permet de contrôler périodiquement les déboursements des fonds de contrepartie du PL 480 par le Directeur Régional du DNFC ainsi que les décaissements des subventions de l'USAID par le COP.

7. CORPS DE LA PAIX : La DNFC a sollicité les services des volontaires du Corps de la Paix (PCV) pour travailler dans le cadre du développement des communautés dans les zones des bassins cibles et a suggéré qu'un PCV soit placé au départ dans chaque bassin avec un second PCV qui viendra renforcer chaque équipe durant les années à venir. Un accord à cet effet a été conclu entre Peace Corps/Guinea, USAID/Guinea et la DNFC pendant la conception du projet. Un total de vingt sept (27) PCV-ans a été retenu. Une possibilité existe que plus d'un PCV soit affecté à l'unité de gestion du bassin. Les PCV auront une responsabilité étendue ; vivront dans les villages où seront localisés les bassins, et auront comme collaborateur un membre du personnel.

F. LES BENEFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires directs du projet (NRM) de Guinée seront les 8,600 habitants des trois bassins pilotes retenus pour le projet. Les bénéficiaires primaires seront les utilisateurs qui auront appliqué les nouvelles technologies du NRM, afin d'augmenter la productivité agricole, les techniques de commercialisation et autres activités économiques. Les bénéficiaires secondaires seront les habitants des bassins qui n'appliqueront pas les technologies au moment de la mise en place du projet, mais qui pourraient ultérieurement les adopter ou bénéficier des effets induits de stabilisation de l'environnement par l'augmentation de la production et des revenus à court terme. En suivant l'effet sur les bénéficiaires directs ou indirects, les données seront recueillies et désagrégées suivant le sexe.

IV. L'ANALYSE DE FAISABILITE DU PROJET

Les analyses techniques, sociales, institutionnelles et économiques ont été effectuées comme une partie intégrale du processus de conception du projet. Il a été conclu que le projet est techniquement, socialement et économiquement viable et les institutions gouvernementales ont les capacités nécessaires à l'exécution des diverses activités du projet. Les besoins en support institutionnel ont été pris en considération dans la définition de l'ampleur et du niveau de l'assistance technique et de la formation.

Comme indiqué dans le tableau suivant le projet NRM Guinée va s'étendre sur 10 ans et à un coût total de US$16.477 millions dont 10.400 millions seront financés par une subvention de l'USAID, tandis que 5.288 millions seront financés par le GOG à partir des fonds de contrepartie du PL 480. Le reste viendra des sources budgétaires du GOG (salaires, primes et allocations versés au personnel de la Fonction Publique) et, du Corps de la Paix sous forme de placement de volontaires et du coût de support.

Les subventions de l'USAID financeront les éléments suivants:

(a) Le contrat institutionnel de l'Assistance Technique à long et moyen terme;

(b) Les services du contractant Directeur du Projet et son assistant;

(c) La formation sous-régionale ou outre-mer des agents du projet, les dépenses de fonctionnement de l'unité de gestion, l'audit externe et les volontaires ; et, les études et analyses.
Les fonds de contrepartie du PL480 financeront des constructions simples à coût réduit, la formation au niveau local et les dépenses de fonctionnement des unités de gestion des bassins.

60

BUDGET DU PROJET PAR SOURCE DE FINANCEMENT

ACTIVITES	USAID	PL-480	GOG	P CORPS	TOTAL
1. ASSISTANCE TECHNIQUE	4.756.000				4.756M
2. FORMATION AU PAYS: AF/ETRANGER	607.400	80.370			687.770
3. ANALYSE DE POLITIQUES	567.500				567.500
4. MATERIELS	2.702.540	409.369			3.112M
5. CONSTRUCTION		349.635			349.635
6. CORPS DE LA PAIX		12.870		233.500	246.370
7. PM* DEPENSE DE SOUTIEN COUTS FONCTIONNEMENT	422.500				422.500
8.1 PMU** COUTS DE FONCTIONNEMENT	974.060				974.060
8.2 WMU*** COUTS PERIODIQUES WMU SALARIES		3.761.256	555.201		4.316M
8.3 WMU DEMONST. ET TRANSFER DE TECHNOLOGIE		674.500			674.500
9. AUDITS & EVALUATIONS	370.000				370.000
TOTAL	10.4M	5.288M	555.201	233.500	16.477M

* PM = Project Management - Conakry
** PMU = Project Management Unit
*** WMU = Watershed Management Unit

61

V. EXECUTION DU PROJET

A. PASSATION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES.

L'USAID fournira l'Assistance Technique à travers un contrat direct avec une institution qui sera l'agent d'exécution du projet. Le contractant sera selectionné sur la base d'un appel d'offres ouvert. Des propositions conjointes d'offres (Université, Sociétés privées et PVO's) seront encouragées. En plus les soumissionnaires, pour satisfaire les objectifs du GREY Amendement), seront encouragés à collaborer avec les 8-A Firms en préparant des propositions conjointes. La nature du projet, avec mettant l'accent sur le processus de gestion des ressources naturelles, le transfert des technologies de gestion des ressources naturelles, le travail avec les utilisateurs de ressources, et le développement des entreprises communautaires nécessite une coordination du savoir-faire et des compétences qu'on peut difficilement trouver chez un seul entrepreneur institutionnel. D'ailleurs, étant donné les conditions de vie difficiles dans la région couverte par le projet, les ressources humaines des entrepreneurs institutionnels doivent être combinées de manière à obtenir le meilleur mélange de personnel prêt à travailler sur des projets à long et à court terme.

Le contrat prévoit le degré de liaison nécessaire et de supervision indispensable par le USDHU responsable du projet. L'Entrepreneur institutionnel sera chargé de la fourniture du personnel d'assistance technique à court et à long terme, de l'obtention de tous les produits achetés avec des subventions autre que ceux obtenus par l'USAID/Guinée, et la mise en exécution des activités projetées de formation et un système d'évaluation de l'impact de projet. L'assistant technique contractuel sera responsable de la soumission d'une évaluation détaillée de l'impact de projet, de la formation et des plans d'approvisonnement comme une partie du programme de travail de la première année.

B. PLAN ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre du projet commencera par la signature d'un projet d'accord de subvention entre le Gouvernement de Guinée et l'USAID et après que la Guinée ait remplie toutes les conditions précédentes (CPs) au premier déboursement. Les activités principales sous le projet ne commenceront qu'après l'achèvement ou quasi-achèvement des bureaux et logements pour les Unités de Gestion du Bassin (6/92), soit environ un an à partir de la date de l'accord de subvention (8/91).

60

C. RESPONSABILITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

1. Gouvernement Guinéen : Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), en tant que signataire del'Accord de Projet et administrateur des fonds de contrepartie du PL-480, sera chargé :

1) de la programmation conjointe des fonds de contrepartie requis pour le projet, et

2) du déboursement à temps des fonds dans le compte spécial du projet institué à cette fin à la DNFC.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA), en tant que Ministère principal pour la mise en oeuvre de projet, coordonnera les allocations budgétaires (aussi bien le PL-480 que la part du Budget National) en collaboration avec le MPCI et le Ministère de l'Economie et des Finances. Il sera aussi chargé de surveiller l'utilisation par la DNFC des fonds de contrepartie et, avec l'USAID, sera le dernier juge de tous problèmes non résolus concernant la mise en oeuvre du projet.

La DNFC du MARA sera l'agence du Gouvernement de Guinée chargée de la mise en oeuvre des activités du projet

La DNFC:

a) Désignera le coordinateur national du FDHIRD comme la personne chargée de l'administration journalière du projet y compris l'opération du compte du projet chez la DNFC ;

b) Créera la fonction du Directeur Régional du FDHIRD et désignera le Directeur Général comme la personne chargée d'assister le Directeur National dans la coordination des activités entre les bassins hydrographiques du FDHIRD et chargée du déboursement des fonds de contrepartie PL-480 aux trois bassins hydrographiques de l'USAID ; et

c) Obtiendra auprès du Gouvernement de Guinée les accords et la délégation d'autorités nécessaires pour assurer la construction des installations à temps y compris le systeme de contrat avec les Sociétés privées de construction.

63

2. L'USAID sera chargé du déboursement à temps des fonds consécutifs à l'accomplissement des Conditions Précédentes (CPs), de la mise en place des contrats pour l'assistance technique et l'administration de projet, les service contrôle de fonds et d'évaluation et révision de progrès de projet à des intervalles réguliers.

D. SURVEILLANCE ET EVALUATION

1. Un programme continu de surveillance et d'évaluation sera mis sur place par le projet. L'équipe d'Assistance Technique, par l'intermédiaire de l'Assistance Technique à court terme, assistera la DNFC et le Projet à définir les indicateurs d'impact et leur mesure en utilisant la ligne de fond et les données de progrès.

2. Les évaluations externes seront effectuées durant la vie du Projet au cours de la 3ème année et au court de la 5ème année.

3. Les revues et les contrôles de l'administration financière seront effectuées à la fin de l'an-1, l'an-2 et l'an-5. L'étendue de ces revues sera déterminée conjointement par l'USAID et la DNFC.

4. L'USAID se réserve le droit d'effectuer des sondages de l'utilisation finale sur le déboursement des fonds de contrepartie PL-480 par le Directeur du projet et le déboursement des fonds de l'USAID par le COP.

E. LES DESISTEMENTS

Aucun désistement n'est considéré comme nécessaire pour ce projet.

VI. CONDITIONS ET CONVENTIONS

A. CONDITIONS PRECEDENTES AU DEBOURSEMENT

1. Premier Déboursement : avant le déboursement de la première tranche de la subvention ou l'émission par l'AID la documentation en vertu de laquelle sera fait, le bénéficiaire fournira à l'AID, sauf autrement convenu par écrit par les Parties, en forme et substance satisfaisante à l'AID:

a. un acte d'un conseiller juridique attestant que l'accord a été dûment authorisé et signé par le bénéficiaire, et que l'accord représente un engagement juridique du Gouvernement de Guinée dans ses termes et conditions conformément aux lois et règlements en vigueur.

b. une déclaration du nom de la personne tenant ou agissant au nom du Gouvernement de Guinée, ainsi que tous autres représentants suppléants, et un specimen de signature de chacune des personnes indiquées dans cette déclaration;

2. Déboursement pour l'achat des véhicules du projet pour la DNFC (Unités de Gestion des Bassins Versants). Avant le déboursement pour l'achat des véhicules du projet pour la DNFC (Unités de Gestion des Bassins Versants) ou l'émission par l'USAID de documentation qui conduira au déboursement, le Gouvernement de Guinée devra fournira à l'USAID, sauf autrement convenu par écrit par les Parties, en forme et substance satisfaisante à l'AID, une preuve que le Gou rnement de Guinée a accompli les actions suivantes:

a. la DNFC fournira le numéro de compte et le nom de la banque commerciale privée chez laquelle elle a ouvert un compte séparé dans lequel seront versées les contributions en espèce du Gouvernement de Guinée au projet, à l'exception des coûts récurents du personnel pour les Unités d'Administration de Point d'Eau ;

b. le MPCI versera les contributions en espèces au projet pour l'année fiscale 1991 dans le compte séparé de la DNFC comme précisé au VI.2(a) ci-dessus ;

c. La DNFC désignera le coordinateur national du projet FDHIRD comme le responsable chargé des activités du projet sous cet accord ;

d. le DNFC créera la fonction et désignera un individu comme, coordinateur régional du projet FDHIRD qui sera basé à Labé, et sera le responsable chargé du maintien des pratiques de l'administration des ressources naturelles dans les 3 bassins versants financés sous cet accord le projet FDHIRD;

e. Le DNFC assignera le personnel central de chaque unité de gestion de bassin versant qui comprendra un directeur d'unité, deux techniciens ou ingénieurs dans deux ou trois domaines techniques (agriculture, agro-forestier ou gestion des eaux souterraines), et un secrétaire ;

f. Le MARA déléguera au DNFC l'autorité de prendre des mesures nécessaires pour initier la construction, y compris l'autorité de signer des contrats de construction ;

65

3. Déboursement pour Assistance Technique : Avant le déboursement de la subvention pour contracter l'assistance technique, ou l'émission de documentation selon laquelle un tel déboursement sera fait, le bénéficiaire fournira, sauf autrement convenu par les parties par écrit, à l'USAID, en forme et substance satisfaisante à l'USAID, les éléments suivants :

a. la preuve que la construction des residences du staff ainsi que les bureaux du personnel pour les unités de gestion des bassins versants a été achevée ou, au minimum, à 90 pour cent achevée ; et

b. la preuve que la DNFC a assigné le personnel technique supplémentaire, un comptable, un sociologue, un personnel de soutien à chaque unité de gestion des bassins versants comme décrite dans la section III E.1 de l'Annexe I de cet Accord de Subvention (données du projet).

3. Notification : Quand l'USAID aura déterminé que les conditions spécifiées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ont été remplies, elle le notifiera au bénéficiaire sans délai.

4. Date de Rupture des Conditions précédentes : l'USAID peut rompre l'accord par un avis écrit au bénéficiaire si :

a. Toutes les conditions précisées aux paragraphes 1(a)-(b) ci-dessus n'ont pas été satisfaites après 30 jours de la date de cet accord ;

b. Toutes les conditions précisées aux paragraphes 2(a)-(f) de cette section n'ont pas été satisfaites après 90 jours de la date de cet accord ; ou,

c. Toutes les conditions précisées au paragraphe 3 de cette section n'ont pas été satisfaites d'ici le 1er juin 1992.

Les parties peuvent convenir conjointement par écrit de reviser les dates de rupture précisées ci-dessus sans amendement formel à l'accord.

B. CONVENTIONS

Le Gouvernement de Guinée s'engage à :

1. Allocations annuelles des fonds par le Gouvernement : Le Gouvernement de Guinée allouera annuellement le montant en monnaie locale requis pour l'exécution du projet sur la base des

Cob

compte DNFC au début de chaque trimestre selon le programme fourni par la DNFC. Les fonds accordés au projet pour la première année fiscale ne sont pas soumis à cette condition.

2. Coopération dans le contrôle et l'évaluation : Le Gouvernement de Guinée veillera à ce que les Directeurs d'unité pour les unités d'administration des bassins versants de Diaforé, Koundou et Dissa maintiennent et rendent disponibles les dossiers en ce qui concerne le personnel, la gestion financière et les activités du projet pour tout contrôle et évaluation extérieurs comme requis et déterminé par les chefs d'équipes de contrôle et évaluation externes.

3. Le Gouvernement de Guinée veillera à ce que les unités d'administration de Diaforé, Koundou, et Dissa comprennent, au minimum, une femme employée professionnelle du Gouvernement de Guinée sur chaque chantier au cours de l'exécution du projet.

4. Activités d'exécution : Aucun employé du Gouvernement de Guinée travaillant à temps plein ou à temps partiel avec les unités d'administration de Diaforé, Koundou,ou Dissa ne doit participer à aucune activité de repression dans les zones concernées.

5. Le Gouvernement de Guinée continuera à financer les coûts de fonctionnement des bureaux du coordinateur régional et les unités d'administration du projet NRM de Guinée après la fin du projet. Les fonds pour cette fin doivent être alloués par le Budget National de Développement.

6. Impôts : Le Gouvernement de Guinée exonérera l'accord et la subvention de toutes les taxes, impôts et frais imposables conformément aux lois en vigueur en République de Guinée.

C. DISPOSITIONS SPECIALES

1. Taux de change : Les fonds fournis selon les termes de l'accord, et introduits en République de Guinée par l'USAID ou par d'autres entités publiques ou privées afin de mener des activités sous la subvention seront convertis en monnaie de la République de Guinée au taux le plus élevé qui, au moment de la conversion, n'est pas considéré illégal en République de Guinée.

2. Aucun engagement ne sera fait pour la fourniture de pesticides, herbicides, fongicides ou rongicides sans l'autorisation préalable de l'USAID.

67

DISPOSITIONS STANDARDS REGISSANT LES SUBVENTIONS DES PROJETS

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet auquel est joint ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'Exécution du Projet. Pour aider le Bénéficiaire à exécuter le Projet, "USAID" fera paraître de temps à autre des lettres d'exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des lettres d'exécution du Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exceptions autorisées par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe I.

Article B: Conventions Générales

SECTION B.1. Consultation. Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Exécution du Projet. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'USAID en conformité avec le présent Accord; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des biens et services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation du Projet.

(b) A moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financés par la Subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au Code géographique No. 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financés par l'un de ces pays. (Voir Manuel 18)

SECTION B. 4. Imposition

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de tous droits et taxes imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire, ce dernier devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B. 5. Rapports, dossiers, inspections, vérifications comptables

Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) fournir à l'USAID, sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord;

(b) tenir ou veiller à faire tenir, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et des dossiers adéquats relatifs au Projet et au présent Accord, donnant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention. Ces livres de comptes et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes de vérification comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'USAID et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalisé vers l'achèvement du Projet; et

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

SECTION B. 6. Soumission des renseignements complets. Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'USAID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'USAID sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'USAID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B. 7. -Autres paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de la Subvention, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

SECTION B. 8. Information et marquage des biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à la Subvention et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué. Il identifiera l'emplacement du Projet par une pancarte appropriée et fera marquer les biens financés par l'USAID, tel que le décrivent les lettres d'exécution du Projet.

Article C: Dispositions concernant l'acquisition des biens

SECTION C. 1. Directives spéciales

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurances maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en devises étrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7 (a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de la Subvention devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit.

(d) Le transport aérien, financé au titre de la Subvention, des biens ou personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où lesdits transporteurs peuvent en assurer le service. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

SECTION C. 2. Date d'éligibilité au financement. Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre du Don lorsqu'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C. 3. Plans, cahiers de charges et contrats. En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID, dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les ocuments concernant la pré-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès leur préparation; et

seront aussi soumis à l'USAID dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du Projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvées par écrit par l'USAID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant la mise à exécution; et

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés par la Subvention, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en batiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet non financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'USAID.

SECTION C.4. Prix raisonnables. Seuls des prix raisonnables seront payés pour tous biens et services financés en partie ou en totalité dans le cadre de la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des fournisseurs éventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations demandées par l'USAID dans les lettres d'exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C. 6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de la Subvention si ils sont transportés;

(1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'expédition; ou

(2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou

(3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportées:

(1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'acquisition: Coûts en devises étrangères" sans l'accord préalable écrit de l'USAID; ou

(2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou

(3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(c) Sauf si l'USAID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables:

(1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'USAID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et

(2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'USAID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de lignes équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'USAID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que:

(1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et

(2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'USAID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statuts, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire d l'USAID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du Projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplace ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code géographique No. 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C. 8. Matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par la Subvention. Les fonds de la Subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

Article D: Résiliation et mesures correctives

SECTION D. 1 Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres de Projet conformément au présent Accord, si ce n'est pour le paiement qu'elles se sont engagées d'effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la

résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'USAID peut, à nos frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par la Subvention soit transféré à l'USAID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D. 2 Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de rembourser l'USAID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre de la Subvention ne sont pas utilisés efficacement en application du présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de rembourser tout ou partie du montant des décaissements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en dollars des Etats-Unis à l'USAID dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement dans le cadre du paragraphe (2) versé à l'USAID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par la Subvention et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronnée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inadéquats, seront:

(A) affectés tout d'abord, et dans des limites justifiées, au coût des biens et services requis pour le projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'USAID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'USAID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire.

SECTION D. 3. Non renonciation aux mesures correctives. Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des Parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D. 4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'USAID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'USAID financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'USAID au titre du présent Accord.